

## Résumé de l'expertise 23/ LRB /0945

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



### Désignation du ou des bâtiments

Département : **28250**  
Commune : **SENONCHES**  
Adresse : **2 RUE DU TRAMWAY**  
**22 RUE DE VERDUN**  
Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 489  
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :  
  
Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**  
**Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**







### Désignation du propriétaire

Nom et prénom: **SARL XASENI - Mr LAHOUATI NICOLAS**  
Adresse :  
**LA MOTTE**  
**28250 LE MESNIL THOMAS**

### Objet de la mission :

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante                        | <input type="checkbox"/> Métrage Carrez              | <input checked="" type="checkbox"/> Installation électrique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant vente           | <input checked="" type="checkbox"/> CREP             | <input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (SRU)         |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux                       | <input type="checkbox"/> Diag Assainissement         | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique  |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition                    | <input type="checkbox"/> Sécurité piscines           | <input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro                   |
| <input type="checkbox"/> Constat amiante Location DAPP                    | <input checked="" type="checkbox"/> Installation gaz | <input type="checkbox"/> Diag Robien                        |
| <input type="checkbox"/> Etat termites                                    | <input type="checkbox"/> Radon                       | <input type="checkbox"/> Surface Habitable (Loi Boutin)     |
| <input type="checkbox"/> Etat parasitaire                                 | <input type="checkbox"/> Etat des lieux              | <input type="checkbox"/> Assainissement                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat Risques Naturel et technologique |  |   |

**RESERVE DE PROPRIETE :** Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980). Si tel n'est pas le cas la ou les personnes physiques et morales à utiliser, parapher et signer ces rapports en deviendront le débiteur. Ce rapport est indivisible et ne peut être reproduit que dans son intégralité *articles 441-1 et 441-2 du Code pénal* falsification et la contrefaçon de document et rapport PDF. Y compris les frais de signification de la présente délégation en vertu de l'article 1690 du code civile.

Prestations		Conclusion
	Gaz	L'installation ne comporte aucune anomalie (norme 2022)
	DPE	Consommation estimée : Indéterminée Estimation des émissions : Indéterminée Estimation des coûts annuels : Indéterminée Méthode : Facture N° ADEME : 2328E1557298G
	CREP	Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Etat Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
	Electricité	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
	ERNMT	Voir conclusion

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **23/ LRB /0945** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : **2** RUE DU TRAMWAY 22 RUE DE VERDUN 28250 SENONCHES.

Je soussigné, **HENRY Pierre**, technicien diagnostiqueur pour la société **SOCIETE LRB SAS** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :
- Avoir souscrit à une assurance (MAVIT n° 2012107 valable jusqu'au 31/12/2023) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **SENONCHES**, le **09/05/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



**Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation**

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

**Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation**

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

## Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 23/ LRB /0945  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)  
Date du repérage : 09/05/2023  
Heure d'arrivée : 09 h 00  
Durée du repérage : 03 h 00

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013, 12 février 2014 et 23 février 2018 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

### A. - Désignation du ou des bâtiments

*Localisation du ou des bâtiments :*

Département : ..... **Eure-et-Loir**  
Adresse : ..... **2 RUE DU TRAMWAY  
22 RUE DE VERDUN**  
Commune : ..... **28250 SENONCHES**  
**Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 489**  
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :  
**Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**  
Type de bâtiment : ..... **Habitation (maison individuelle)**  
Nature du gaz distribué : ..... **Gaz naturel**  
Distributeur de gaz : ..... **Energie**  
Installation alimentée en gaz : ..... **OUI**

### B. - Désignation du propriétaire

*Désignation du propriétaire :*

Nom et prénom : ..... **SARL XASENI - Mr LAHOUATI NICOLAS**  
Adresse : ..... **LA MOTTE  
28250 LE MESNIL THOMAS**

*Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :*

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :  
**Autre**  
Nom et prénom : ..... **SARL XASENI - Mr LAHOUATI NICOLAS**  
Adresse : ..... **LA MOTTE  
28250 LE MESNIL THOMAS**

*Titulaire du contrat de fourniture de gaz :*

Nom et prénom : ..... **Mr LAHOUATI NICOLAS#SARL XASENI NICOLAS**  
Adresse : ..... **LA MOTTE 28250 LE MESNIL THOMAS**  
N° de téléphone : ..... **06.27.27.56.89**  
Références : ..... **Numéro de point de livraison gaz : Non communiqué, Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres : Voir photo compteur, Numéro de compteur : Voir photo compteur**

### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

*Identité de l'opérateur de diagnostic :*

Nom et prénom : ..... **HENRY PIERRE**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **SOCIETE LRB SAS**  
Adresse : ..... **34 Rue du Stade  
61400 Mauves sur Huisne**  
Numéro SIRET : ..... **51040587100011**  
Désignation de la compagnie d'assurance : ..... **MAVIT**  
Numéro de police et date de validité : ..... **2012107 - 31/12/2023**

Certification de compétence **CPDI6180** délivrée par : **I.Cert**, le **02/12/2021**  
Norme méthodologique employée : ..... **NF P 45-500 (Juillet 2022)**

**D. - Identification des appareils**

Liste des installations intérieures gaz (Genre <sup>(1)</sup> , marque, modèle)	Type <sup>(2)</sup>	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière CHAPPEE Modèle: MOOREA Installation: 2007	Raccordé	NONVISIBL E	Cave	Mesure CO : 0 ppm Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non
Table de cuisson NON VISIBLE Modèle: Plaque 1feu Installation: NON VISIBLE	Non raccordé	Sansobjet	Preparation	Mesure CO : Non réalisée Entretien appareil : Sans objet Entretien conduit : Sans objet

- (1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ....  
 (2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

**E. - Anomalies identifiées**

Points de contrôle <sup>(3)</sup> (selon la norme)	Anomalies observées (A1 <sup>(4)</sup> , A2 <sup>(5)</sup> , DGI <sup>(6)</sup> , 32c <sup>(7)</sup> )	Libellé des anomalies et recommandations
Néant	-	-

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisée.  
 (4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation  
 (5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.  
 (6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.  
 (7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

**F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés:**

**Néant**

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

**Liste des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés :**

Appareil	Type	Point de contrôle (selon la norme utilisée)	Points désignés (selon la norme utilisée)	Observations
Chaudière CHAPPEE MOOREA	C.10	Raccordement en gaz des appareils par tuyaux non rigides	18e) Un appareil prévu pour fonctionner à l'extérieur ou à l'air libre est installé à l'intérieur	-
	C.24	Appareil raccordé - Etat du conduit de raccordement	29f) Le conduit de raccordement de l'appareil dont l'évacuation des produits de combustion fonctionne en pression possède un conduit enveloppe	
Table de cuisson NON VISIBLE Plaque 1feu	C.9	Appareils adaptés au type et à la pression du gaz	10) Au moins un appareil installé est apparemment inadapté au type du gaz	
	C.14	Ventilation du local - Amenée d'air	19.1) L'amenée d'air n'existe pas	
	C.14	Ventilation du local - Amenée d'air	19.2) L'amenée d'air du local est manifestement insuffisante	
	C.14	Ventilation du local - Amenée d'air	19.3) Passage de transit de l'amenée d'air indirecte insuffisant	
	C.14	Ventilation du local - Amenée d'air	19.4) Si sortie d'air directe, amenée d'air directe située à une hauteur non adaptée	

Appareil	Type	Point de contrôle (selon la norme utilisée)	Points désignés (selon la norme utilisée)	Observations
	C.14	Ventilation du local – Amenée d'air	19.5) Amenée d'air indirect transite par WC, ou par un autre logement ou par une partie commune	
	C.14	Ventilation du local – Amenée d'air	19.6) Amenée d'air par conduit descendant , local sans sortie d'air adaptée	
	C.14	Ventilation du local – Amenée d'air	19.7) Amenée d'air est obturée	
	C.14	Ventilation du local – Amenée d'air	19.8) Amenée d'air est obturable	

## G. - Constatations diverses

### Commentaires :

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

### Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Aucun

### Observations complémentaires :

Néant

## H. - Conclusion

### Conclusion :

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

## I. - En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz  
ou
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
  - référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
  - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

## J. - En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;

Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

**Nota :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))**

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **09/05/2023**.

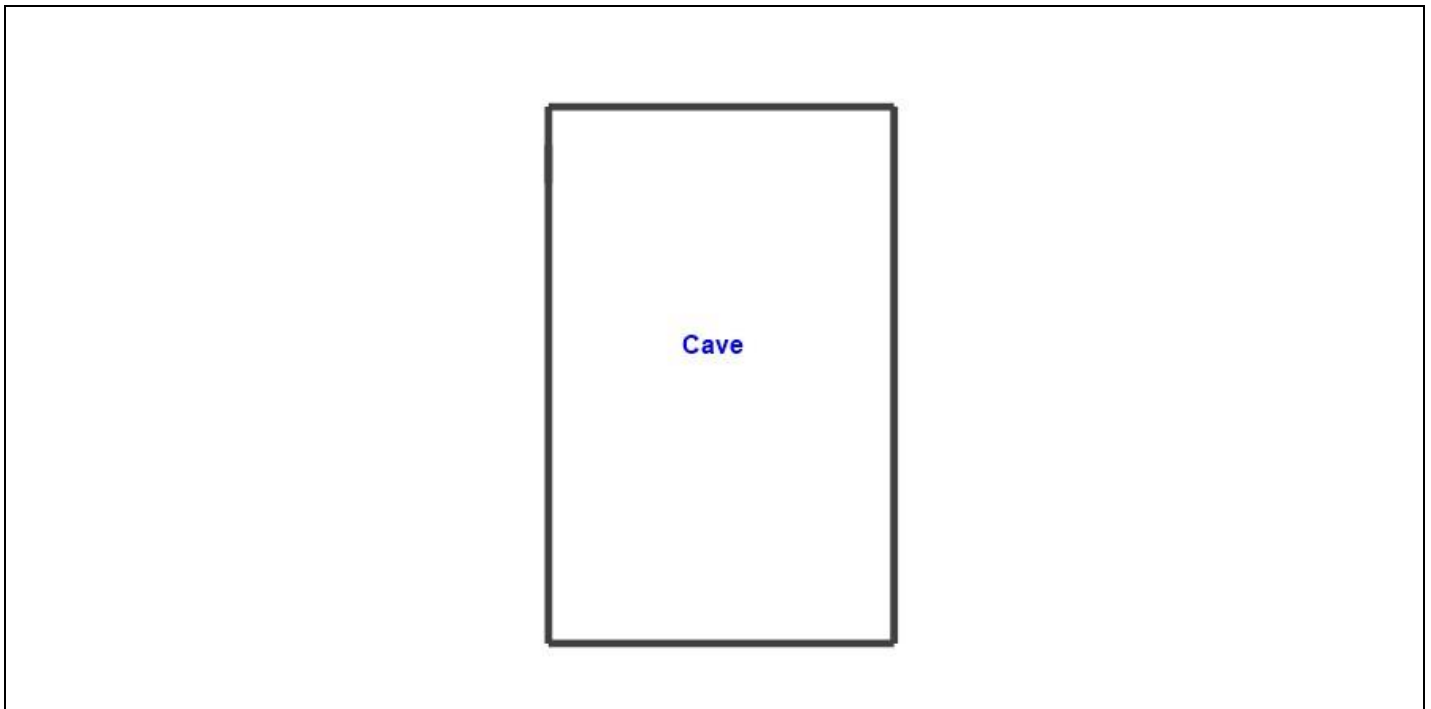
Fait à **SENONCHES**, le **09/05/2023**

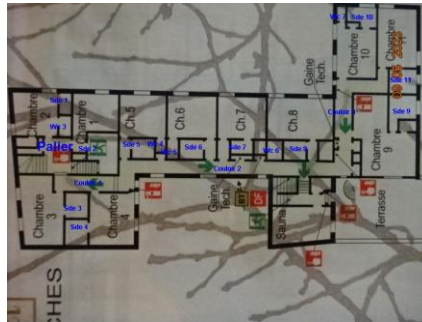
Par : **HENRY PIERRE**



Signature du représentant :

## Annexe - Croquis de repérage









## Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

### Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

### Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

# Diagnostic de performance énergétique

## Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

### (6.3.c)

N° : ..... 23/ LRB /0945 N° ADEME : ..... 2328E1557298G Valable jusqu'au : ..... 09/05/2033 Le cas échéant, nature de l'ERP : N: Restaurants et débits de boisson Année de construction : ...Avant 1948	Date (visite) : .....09/05/2023 Diagnostiqueur : ..BEAUFILS SYLVAIN Signature : 
---	---

Adresse : ..... 2 RUE DU TRAMWAY 22 RUE DE VERDUN 28250 SENONCHES

Bâtiment entier     Partie de bâtiment (à préciser)    S<sub>th</sub> : 668 m<sup>2</sup>

<b>Propriétaire :</b> Nom : ..... SARL XASENI - Mr LAHOUATI ..... NICOLAS Adresse : ..... LA MOTTE ..... 28250 LE MESNIL THOMAS	<b>Gestionnaire (s'il y a lieu) :</b> Nom : ..... Adresse : .....
---	---

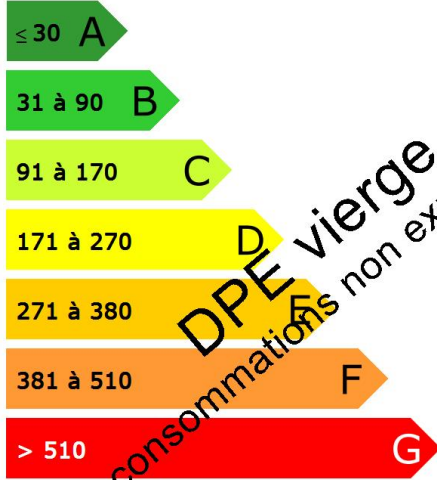
### Consommations annuelles d'énergie

Période des relevés de consommations considérée :

	Consommations en énergies finales détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	Consommations en énergie primaire détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	Frais annuels d'énergie
Éclairage	-	-	-
Bureautique	-	-	-
Chauffage	-	-	-
Eau chaude sanitaire	-	-	-
Refroidissement	-	-	-
Ascenseur(s)	-	-	-
Autres usages	-	-	-
Production d'électricité à demeure	-	-	-
Abonnements	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-

<b>Consommations énergétiques</b> (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure <b>Consommation estimée : - kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>	<b>Émissions de gaz à effet de serre</b> (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages <b>Estimation des émissions : - kg<sub>éqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
--	---

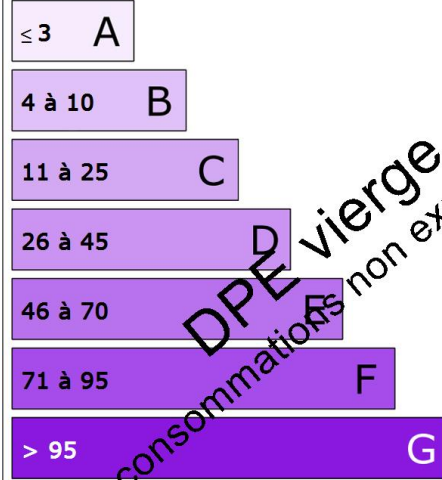
**Bâtiment économe**



**Bâtiment énergivore**

Bâtiment

**Faible émission de GES**



**Forte émission de GES**

Bâtiment

# Diagnostic de performance énergétique

(6.3.c)

## Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage
<p><b>Murs :</b> Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 55 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 55 cm non isolé donnant sur un local chauffé Mur en blocs de béton creux d'épaisseur <math>\leq 20</math> cm non isolé donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 55 cm avec isolation intérieure donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur <math>\leq 20</math> cm avec isolation intérieure donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 40 cm avec isolation intérieure donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 40 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur <math>\leq 20</math> cm non isolé donnant sur un local chauffé</p>	<p><b>Système de chauffage :</b> Chaudière individuelle gaz à condensation installée entre 2001 et 2015 régulée, avec programmeur avec réduit. Emetteur(s): radiateur monotube avec robinet thermostatique</p>	<p><b>Système de production d'ECS :</b> Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 1000 L</p>
<p><b>Toiture :</b> Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (10 cm) Plafond sous solives bois donnant sur un comble très faiblement ventilé avec isolation intérieure (5 cm)</p>		<p><b>Système d'éclairage :</b> Néant</p>
<p><b>Menuiseries ou parois vitrées :</b> Porte(s) métal avec 30-60% de double vitrage Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets roulants aluminium Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm et volets roulants aluminium Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 14 mm et volets roulants aluminium Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 14 mm et volets roulants aluminium Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 6 mm Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets roulants bois Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm Fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'argon 16 mm Fenêtres oscillo-battantes bois, double vitrage avec lame d'air 12 mm Fenêtres oscillo-battantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm</p>	<p><b>Système de refroidissement :</b> Néant</p>	<p><b>Système de ventilation :</b> VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012</p>
<p><b>Plancher bas :</b> Plancher inconnu non isolé donnant sur un terre-plein Plancher inconnu non isolé donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation</p>	<p><b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> Néant</p>	
<p><b>Nombre d'occupants :</b> Néant</p>	<p><b>Autres équipements consommant de l'énergie :</b> Néant</p>	

**Energies renouvelables**

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

---

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

---

**Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Factures et performance énergétique**

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

**Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour disposer de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

**Constitution de l'étiquette énergie**

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

**Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

**Commentaires:**

Néant

# Diagnostic de performance énergétique

(6.3.c)

## Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

## Gestionnaire énergie

- ❑ Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

## Chauffage

- ❑ Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- ❑ Vérifier la température intérieure de consigne : elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple, température entre 14 et 16°C dans une salle de sport, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- ❑ Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

## Ventilation

- ❑ Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

## Eau chaude sanitaire

- ❑ Arrêter les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- ❑ Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

## Confort d'été

- ❑ Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

## Éclairage

- ❑ Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
- ❑ Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- ❑ Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et dans les sanitaires.
- ❑ Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

## Bureautique

- ❑ Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- ❑ Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- ❑ Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

## Sensibilisation des occupants et du personnel

- ❑ Éteindre les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- ❑ Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- ❑ Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- ❑ Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux.
- ❑ Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- ❑ En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires.

## Compléments

Néant

# Diagnostic de performance énergétique

(6.3.c)

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie du bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
------------------------	--------------

Il n'a pas été mis en évidence d'amélioration permettant d'augmenter la performance énergétique du bien avec une rentabilité intéressante.

## Commentaires

Aucune information justifiée donnée par le propriétaire sur la composition de l'enveloppe du bâtiment.

Aucun document n'a été fourni par le propriétaire.

Les données indiquées pour le DPE viennent des déclarations du donneur d'ordre ou du propriétaire.

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))**  
Nom de l'opérateur : BEAUFILS SYLVAIN, numéro de certification : 623 obtenue le 12/02/2021

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr), rubrique Performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



# Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 23/ LRB /0945  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030  
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011  
Date du repérage : 09/05/2023


Adresse du bien immobilier	Donneur d'ordre / Propriétaire :
<p><i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département :... <b>Eure-et-Loir</b> Adresse : ..... <b>2 RUE DU TRAMWAY 22 RUE DE VERDUN</b> Commune : ..... <b>28250 SENONCHES</b> <b>Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 489</b> Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : <b>Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété</b></p>	<p>Donneur d'ordre : <b>SARL XASENI - Mr LAHOUATI NICOLAS LA MOTTE 28250 LE MESNIL THOMAS</b></p> <p>Propriétaire : <b>SARL XASENI - Mr LAHOUATI NICOLAS LA MOTTE 28250 LE MESNIL THOMAS</b></p>

Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		<b>Le propriétaire</b>	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	<b>HENRY Pierre</b>
N° de certificat de certification	<b>CPDI6180 le 28/04/2022</b>
Nom de l'organisme de certification	<b>I.Cert</b>
Organisme d'assurance professionnelle	<b>MAVIT</b>
N° de contrat d'assurance	<b>2012107</b>
Date de validité :	<b>31/12/2023</b>

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	<b>Fondis Electronic</b>
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	<b>XLp 300AW RTV0842 / 18442</b>
Nature du radionucléide	<b>109Cd</b>
Date du dernier chargement de la source	<b>27/10/2021</b>
Activité à cette date et durée de vie de la source	<b>850 MBq 5 ans</b>

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	895	186	709	0	0	0
%	100	21 %	79 %	0 %	0 %	0 %

<p>Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par HENRY Pierre le 09/05/2023 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.</p>	
---	---

Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

**Sommaire**

<b>1. Rappel de la commande et des références réglementaires</b>	<b>3</b>
<b>2. Renseignements complémentaires concernant la mission</b>	<b>3</b>
2.1 <i>L'appareil à fluorescence X</i>	3
2.2 <i>Le laboratoire d'analyse éventuel</i>	4
2.3 <i>Le bien objet de la mission</i>	4
<b>3. Méthodologie employée</b>	<b>5</b>
3.1 <i>Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X</i>	5
3.2 <i>Stratégie de mesurage</i>	5
3.3 <i>Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire</i>	5
<b>4. Présentation des résultats</b>	<b>6</b>
<b>5. Résultats des mesures</b>	<b>6</b>
<b>6. Conclusion</b>	<b>30</b>
6.1 <i>Classement des unités de diagnostic</i>	30
6.2 <i>Recommandations au propriétaire</i>	30
6.3 <i>Commentaires</i>	31
6.4 <i>Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti</i>	31
6.5 <i>Transmission du constat à l'agence régionale de santé</i>	31
<b>7. Obligations d'informations pour les propriétaires</b>	<b>32</b>
<b>8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb</b>	<b>32</b>
8.1 <i>Textes de référence</i>	32
8.2 <i>Ressources documentaires</i>	33
<b>9. Annexes</b>	<b>33</b>
9.1 <i>Notice d'Information</i>	33
9.2 <i>Illustrations</i>	34
9.3 <i>Analyses chimiques du laboratoire</i>	34

**Nombre de pages de rapport : 34****Liste des documents annexes :**

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

**Nombre de pages d'annexes : 2**

## 1. Rappel de la commande et des références réglementaires

### Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente ( en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

## 2. Renseignements complémentaires concernant la mission

### 2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	<b>Fondis Electronic</b>	
Modèle de l'appareil	<b>XLp 300AW RTV0842</b>	
N° de série de l'appareil	<b>18442</b>	
Nature du radionucléide	<b>109Cd</b>	
Date du dernier chargement de la source	<b>27/10/2021</b>	Activité à cette date et durée de vie : <b>850 MBq 5 ans</b>
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	<b>N° CEDEP-CAE-2021-001310</b>	Nom du titulaire/signataire <b>Laurent BAERT</b>
	Date d'autorisation/de déclaration <b>07/01/2021</b>	Date de fin de validité (si applicable)
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	<b>Laurent BAERT</b>	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	<b>Laurent BAERT</b>	

**Étalon : XRF CALIBRATION VALEUR CIBLE -0.1 mg/cm<sup>2</sup> ; VALEUR CIBLE + 0.1 mg/cm<sup>2</sup>**

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
Etalonnage entrée	1	09/05/2023	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	1420	09/05/2023	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

## 2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	<b>Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse</b>
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

## 2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	<b>2 RUE DU TRAMWAY 22 RUE DE VERDUN 28250 SENONCHES</b>
Description de l'ensemble immobilier	<b>Commerce Ensemble de la propriété Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction</b>
Année de construction	<b>&lt; 1949</b>
Localisation du bien objet de la mission	<b>Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 489</b>
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	<b>SARL XASENI - Mr LAHOUATI NICOLAS LA MOTTE 28250 LE MESNIL THOMAS</b>
L'occupant est :	<b>Le propriétaire</b>
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	<b>09/05/2023</b>
Croquis du bien immobilier objet de la mission	<b>Voir partie « 5 Résultats des mesures »</b>

Liste des locaux visités

<b>Maison,</b>	<b>Sde 5,</b>
<b>Appartement,</b>	<b>Sde 6,</b>
<b>Jardin,</b>	<b>Sde 7,</b>
<b>Toiture,</b>	<b>Sde 8,</b>
<b>Bar,</b>	<b>Sde 9,</b>
<b>Petit salon,</b>	<b>Sde 10,</b>
<b>Wc,</b>	<b>Sde 11,</b>
<b>Wc hand,</b>	<b>Wc 3,</b>
<b>Wc 2,</b>	<b>Wc 4,</b>
<b>Accueil,</b>	<b>Wc 5,</b>
<b>Rgt,</b>	<b>Wc 6,</b>
<b>Preparation,</b>	<b>Wc 7,</b>
<b>Plonge,</b>	<b>Couloir 1,</b>
<b>Lingerie,</b>	<b>Couloir 2,</b>
<b>Chambre froide,</b>	<b>Couloir 3,</b>
<b>Chambre negative,</b>	<b>Chambre 12,</b>
<b>Local tgbt,</b>	<b>Sde 12,</b>
<b>Salle de restaurant 1,</b>	<b>Déb,</b>
<b>Salle de restaurant 2,</b>	<b>Suite jungle,</b>
<b>Remise,</b>	<b>Sde 13,</b>
<b>Chambre 1,</b>	<b>Wc 8,</b>
<b>Chambre 2,</b>	<b>Chambre 14,</b>
<b>Chambre 3,</b>	<b>Sde 14,</b>
<b>Chambre 4,</b>	<b>Palier 2,</b>
<b>Chambre 5,</b>	<b>Pièce 1,</b>
<b>Chambre 6,</b>	<b>Pièce 2,</b>
<b>Chambre 7,</b>	<b>Pièce 3,</b>
<b>Chambre 8,</b>	<b>Pièce 4,</b>
<b>Chambre 9,</b>	<b>Pièce 5,</b>

**Chambre 10,  
Chambre 11,  
Palier,  
Sauna,  
Sde 1,  
Sde 2,  
Sde 3,  
Sde 4,**

**Chambre 15,  
Wc 9,  
Sde 15,  
Douche,  
Wc 10,  
Chambre 16,  
Sde 16,  
Couloir 4,  
Cave**

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

**Cave (Hors norme NFX 46 030)**

### 3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

#### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm<sup>2</sup>.

#### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

#### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

## 4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

## 5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Bar	29	-	29 (100 %)	-	-	-
Petit salon	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Wc	17	5 (29 %)	12 (71 %)	-	-	-
Wc hand	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
Wc 2	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
Accueil	15	-	15 (100 %)	-	-	-
Rgt	9	1 (11 %)	8 (89 %)	-	-	-
Preparation	11	7 (64 %)	4 (36 %)	-	-	-
Plonge	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Lingerie	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Chambre froide	7	7 (100 %)	-	-	-	-
Chambre negative	7	7 (100 %)	-	-	-	-
Local tgbt	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Salle de restaurant 1	29	18 (62 %)	11 (38 %)	-	-	-
Salle de restaurant 2	25	16 (64 %)	9 (36 %)	-	-	-
Remise	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Chambre 1	15	-	15 (100 %)	-	-	-
Chambre 2	19	-	19 (100 %)	-	-	-
Chambre 3	21	-	21 (100 %)	-	-	-
Chambre 4	17	-	17 (100 %)	-	-	-
Chambre 5	17	-	17 (100 %)	-	-	-
Chambre 6	17	-	17 (100 %)	-	-	-
Chambre 7	15	-	15 (100 %)	-	-	-
Chambre 8	23	2 (9 %)	21 (91 %)	-	-	-
Chambre 9	15	-	15 (100 %)	-	-	-
Chambre 10	19	-	19 (100 %)	-	-	-
Chambre 11	17	-	17 (100 %)	-	-	-
Palier	9	-	9 (100 %)	-	-	-
Sauna	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Sde 1	9	6 (67 %)	3 (33 %)	-	-	-
Sde 2	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Sde 3	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Sde 4	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Sde 5	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Sde 6	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Sde 7	21	4 (19 %)	17 (81 %)	-	-	-
Sde 8	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Sde 9	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Sde 10	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
Sde 11	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
Wc 3	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Wc 4	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Wc 5	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Wc 6	7	6 (86 %)	1 (14 %)	-	-	-
Wc 7	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
Couloir 1	9	-	9 (100 %)	-	-	-
Couloir 2	33	-	33 (100 %)	-	-	-
Couloir 3	17	-	17 (100 %)	-	-	-
Chambre 12	15	-	15 (100 %)	-	-	-
Sde 12	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Déb	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Suite jungle	9	-	9 (100 %)	-	-	-
Sde 13	9	4 (44 %)	5 (56 %)	-	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Wc 8	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Chambre 14	13	-	13 (100 %)	-	-	-
Sde 14	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Palier 2	15	-	15 (100 %)	-	-	-
Pièce 1	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Pièce 2	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Pièce 3	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Pièce 4	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Pièce 5	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Chambre 15	25	-	25 (100 %)	-	-	-
Wc 9	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Sde 15	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Douche	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Wc 10	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Chambre 16	13	-	13 (100 %)	-	-	-
Sde 16	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
Couloir 4	57	-	57 (100 %)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>895</b>	<b>186 (21 %)</b>	<b>709 (79 %)</b>	-	-	-

**Bar**

Nombre d'unités de diagnostic : 29 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
3					partie haute (> 1m)	0.2			
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
5					partie haute (> 1m)	0.2			
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
7					partie haute (> 1m)	0.1			
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
9					partie haute (> 1m)	0.3			
10		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.1		0	
11					mesure 2	0.4			
12	A	Fenêtre 1 intérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.2		0	
13					partie haute	0.4			
14	A	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.2		0	
15					partie haute	0.1			
16	A	Fenêtre 1 extérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.3		0	
17					partie haute	0.1			
18	A	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0		0	
19					partie haute	0.1			
20	A	Fenêtre 2 intérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0		0	
21					partie haute	0.4			
22	A	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.1		0	
23					partie haute	0			
24	A	Fenêtre 2 extérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.2		0	
25					partie haute	0.2			
26	A	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.1		0	
27					partie haute	0.2			
28	D	Fenêtre 3 intérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.1		0	
29					partie haute	0.1			
30	D	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.4		0	
31					partie haute	0.2			
32	D	Fenêtre 3 extérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.3		0	
33					partie haute	0.3			
34	D	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.3		0	
35					partie haute	0.2			
36	D	Fenêtre 4 intérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.4		0	
37					partie haute	0.1			
38	D	Huisserie Fenêtre 4 intérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.2		0	
39					partie haute	0.3			
40	D	Fenêtre 4 extérieure	Aluminium	Peinture	partie basse	0.4		0	
41					partie haute	0.1			
42	D	Huisserie Fenêtre 4	Aluminium	Peinture	partie basse	0.3		0	



43		extérieure			partie haute	0.1			
44	A	Porte d'entrée intérieure	Aluminium	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
45					partie haute (> 1m)	0.2			
46	A	Huisserie Porte d'entrée intérieure	Aluminium	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
47					partie haute (> 1m)	0.2			
48	A	Porte d'entrée extérieure	Aluminium	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
49					partie haute (> 1m)	0.2			
50	A	Huisserie Porte d'entrée extérieure	Aluminium	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
51					partie haute (> 1m)	0.3			
52	B	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
53					partie haute (> 1m)	0.2			
54	B	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
55					partie haute (> 1m)	0.4			
56	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
57					partie haute (> 1m)	0.2			
58	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
59					partie haute (> 1m)	0.2			

**Petit salon**

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
60	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.2		0	
61					partie haute (> 1m)	0.1			
62	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.1		0	
63					partie haute (> 1m)	0.2			
64	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
65					partie haute (> 1m)	0			
66	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.2		0	
67					partie haute (> 1m)	0			
68	D	Fenêtre intérieure	Aluminium	peinture	partie basse	0.1		0	
69					partie haute	0.4			
70	D	Huisserie Fenêtre intérieure	Aluminium	peinture	partie basse	0.1		0	
71					partie haute	0.2			
72	D	Fenêtre extérieure	Aluminium	peinture	partie basse	0.3		0	
73					partie haute	0.4			
74	D	Huisserie Fenêtre extérieure	Aluminium	peinture	partie basse	0.2		0	
75					partie haute	0.1			
76	B	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
77					partie haute (> 1m)	0.3			
78	B	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
79					partie haute (> 1m)	0.1			
80	D	Porte 2	Aluminium	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
81					partie haute (> 1m)	0.2			
82	D	Huisserie Porte 2	Aluminium	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
83					partie haute (> 1m)	0.2			

**Wc**

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
84	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
85					partie haute (> 1m)	0			
86	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
87					partie haute (> 1m)	0.3			
-	E	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Plafond	dalles de faux-plafond		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
88	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
89					partie haute (> 1m)	0.2			
90	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
91					partie haute (> 1m)	0			
92	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
93					partie haute (> 1m)	0.3			
94	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
95					partie haute (> 1m)	0.3			
96	E	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
97					partie haute (> 1m)	0.2			
98	E	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
99					partie haute (> 1m)	0			
100	E	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
101					partie haute (> 1m)	0.2			
102	E	Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
103					partie haute (> 1m)	0.3			
104	F	Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
105					partie haute (> 1m)	0.1			
106	F	Huisserie Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
107					partie haute (> 1m)	0.4			

**Wc hand**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Plafond	dalles de faux-plafond		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
108	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
109					partie haute (> 1m)	0.2			
110	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
111					partie haute (> 1m)	0.4			

**Wc 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Plafond	dalles de faux-plafond		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
112	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
113					partie haute (> 1m)	0.1			
114	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
115					partie haute (> 1m)	0			

**Accueil**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
116	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
117					partie haute (> 1m)	0			
118	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
119					partie haute (> 1m)	0.4			
120	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
121					partie haute (> 1m)	0.2			
122	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
123					partie haute (> 1m)	0.1			
124		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.2		0	
125					mesure 2	0.3			
126	A	Fenêtre intérieure	Aluminium	peinture	partie basse	0.3		0	
127					partie haute	0.1			
128	A	Huisserie Fenêtre intérieure	Aluminium	peinture	partie basse	0.3		0	
129					partie haute	0.2			
130	A	Fenêtre extérieure	Aluminium	peinture	partie basse	0.3		0	
131					partie haute	0.1			
132	A	Huisserie Fenêtre extérieure	Aluminium	peinture	partie basse	0.4		0	
133					partie haute	0.1			
134	A	Porte 1	Aluminium	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
135					partie haute (> 1m)	0.4			
136	A	Huisserie Porte 1	Aluminium	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
137					partie haute (> 1m)	0.3			
138	B	Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
139					partie haute (> 1m)	0.3			
140	B	Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
141					partie haute (> 1m)	0.2			
142	D	Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
143					partie haute (> 1m)	0.2			
144	D	Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
145					partie haute (> 1m)	0.2			

**Rgt**

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
146	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
147					partie haute (> 1m)	0.3			
148	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
149					partie haute (> 1m)	0.2			
150	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
151					partie haute (> 1m)	0			
152	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
153					partie haute (> 1m)	0.3			
-		Plafond	dalles de faux-plafond		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
154	A	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
155					partie haute (> 1m)	0.2			
156	A	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.4		0	
157					partie haute (> 1m)	0.3			
158	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
159					partie haute (> 1m)	0.3			
160	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
161					partie haute (> 1m)	0.3			

**Preparation**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	dalles de faux-plafond		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
162	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
163					partie haute (> 1m)	0.3			
164	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
165					partie haute (> 1m)	0.2			
166	F	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
167					partie haute (> 1m)	0.4			
168	F	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
169					partie haute (> 1m)	0.2			

### Plonge

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
170		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
171	mesure 2				0.1				
172	B	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
173					partie haute (> 1m)	0.2			
174	B	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
175					partie haute (> 1m)	0.2			

### Lingerie

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
176		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
177	mesure 2				0.1				
178	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
179					partie haute (> 1m)	0.1			
180	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
181					partie haute (> 1m)	0			

### Chambre froide

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte	PVC	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	A	Huisserie Porte	PVC	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation

### Chambre negative

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte	PVC	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	A	Huisserie Porte	PVC	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation

### Local tgbt

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Plafond	dalles de faux-plafond		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
182	A	Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
183					partie haute (> 1m)	0.2			
184	A	Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
185					partie haute (> 1m)	0.3			

### Salle de restaurant 1

Nombre d'unités de diagnostic : 29 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
186	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
187					partie haute (> 1m)	0.4			
188	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
189					partie haute (> 1m)	0.4			
190	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
191					partie haute (> 1m)	0.1			
192	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
193					partie haute (> 1m)	0.1			
194	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
195					partie haute (> 1m)	0.1			
196	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
197					partie haute (> 1m)	0.1			
198		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.2		0	
199					mesure 2	0.1			
-	B	Fenêtre 1 intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 1 extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 2 intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

-	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 2 extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 3 intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 3 extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 4 intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 4 intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 4 extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
200	A	Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.4		0	
201					partie haute (> 1m)	0			
202	A	Huisserie Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
203					partie haute (> 1m)	0.3			
-	B	Porte 2	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Porte 2	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
204	F	Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
205					partie haute (> 1m)	0			
206	F	Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
207					partie haute (> 1m)	0.2			

**Salle de restaurant 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
208	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
209					partie haute (> 1m)	0.2			
210	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
211					partie haute (> 1m)	0.4			
212	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
213					partie haute (> 1m)	0.2			
214	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
215					partie haute (> 1m)	0.1			
216		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
217					mesure 2	0.2			
-	A	Fenêtre 1 intérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre 1 extérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre 2 intérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre 2 extérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 3 intérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 3 extérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 4 intérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 4 intérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 4 extérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
218	C	Porte 1	Aluminium	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
219					partie haute (> 1m)	0.1			
220	C	Huisserie Porte 1	Aluminium	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
221					partie haute (> 1m)	0.3			
222	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
223					partie haute (> 1m)	0.4			
224	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
225					partie haute (> 1m)	0.4			

**Remise**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
226	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
227					partie haute (> 1m)	0.4			
228	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
229					partie haute (> 1m)	0.1			
230	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
231					partie haute (> 1m)	0.1			
232	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
233					partie haute (> 1m)	0			
234		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
235					mesure 2	0.3			
236	A	Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
237					partie haute (> 1m)	0.2			
238	A	Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
239					partie haute (> 1m)	0.1			

**Chambre 1**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
240	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.1		0	
241					partie haute (> 1m)	0.2			
242	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.2		0	
243					partie haute (> 1m)	0.4			
244	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.2		0	
245					partie haute (> 1m)	0.2			
246	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.2		0	
247					partie haute (> 1m)	0			
248	E	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.3		0	
249					partie haute (> 1m)	0.2			
250	F	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
251					partie haute (> 1m)	0.2			
252		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
253					mesure 2	0.1			
254	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0.2		0	
255					partie haute	0			
256	B	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0.2		0	
257					partie haute	0.2			
258	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
259					partie haute	0			
260	B	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0.4		0	
261					partie haute	0.1			
262	A	Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
263					partie haute (> 1m)	0.3			
264	A	Huisserie Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
265					partie haute (> 1m)	0.2			
266	E	Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
267					partie haute (> 1m)	0.3			
268	E	Huisserie Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
269					partie haute (> 1m)	0.2			

**Chambre 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
270	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.4		0	
271					partie haute (> 1m)	0.2			
272	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.2		0	
273					partie haute (> 1m)	0			
274	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.1		0	
275					partie haute (> 1m)	0.2			
276	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.2		0	
277					partie haute (> 1m)	0.1			
278		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
279					mesure 2	0.2			
280	B	Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
281					partie haute	0.4			
282	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
283					partie haute	0			
284	B	Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
285					partie haute	0.2			
286	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
287					partie haute	0			
288	C	Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
289					partie haute	0.2			
290	C	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
291					partie haute	0.1			
292	C	Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.4		0	
293					partie haute	0.2			
294	C	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
295					partie haute	0.2			
296	A	Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
297					partie haute (> 1m)	0.1			
298	A	Huisserie Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
299					partie haute (> 1m)	0.4			
300	D	Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
301					partie haute (> 1m)	0.1			
302	D	Huisserie Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
303					partie haute (> 1m)	0.2			
304	D	Porte 3	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
305					partie haute (> 1m)	0.1			
306	D	Huisserie Porte 3	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
307					partie haute (> 1m)	0.2			

**Chambre 3**

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
308	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
309					partie haute (> 1m)	0.1			
310	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
311					partie haute (> 1m)	0			
312	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
313					partie haute (> 1m)	0.2			
314	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
315					partie haute (> 1m)	0.2			
316	E	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	

317					partie haute (> 1m)	0.3			
318	F	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.3	0		
319					partie haute (> 1m)	0.1			
320					mesure 1	0.1			
321		Plafond	plâtre	peinture	mesure 2	0.3	0		
322	D	Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.2	0		
323					partie haute	0.2			
324	D	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3	0		
325					partie haute	0.3			
326	D	Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.3	0		
327					partie haute	0.4			
328	D	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.2	0		
329					partie haute	0			
330	D	Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.2	0		
331					partie haute	0.4			
332	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.2	0		
333					partie haute	0.1			
334	D	Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.2	0		
335					partie haute	0.4			
336	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.3	0		
337					partie haute	0.4			
338	D	Garde corps 1	Métal	Peinture	mesure 1	0.4	0		
339					mesure 2	0.1			
340	D	Garde corps 2	Métal	Peinture	mesure 1	0.3	0		
341					mesure 2	0.1			
342	A	Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.4	0		
343					partie haute (> 1m)	0			
344	A	Huisserie Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0	0		
345					partie haute (> 1m)	0.2			
346	B	Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	0		
347					partie haute (> 1m)	0.4			
348	B	Huisserie Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	0		
349					partie haute (> 1m)	0.2			

**Chambre 4**

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
350	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
351					partie haute (> 1m)	0.4			
352	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
353					partie haute (> 1m)	0			
354	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
355					partie haute (> 1m)	0			
356	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
357					partie haute (> 1m)	0.4			
358		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
359					mesure 2	0.3			
360	B	Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.4		0	
361					partie haute	0.3			
362	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
363					partie haute	0.2			
364	B	Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.4		0	
365					partie haute	0.1			
366	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
367					partie haute	0.1			
368	B	Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
369					partie haute	0.2			
370	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.4		0	
371					partie haute	0			
372	B	Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
373					partie haute	0.3			
374	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
375					partie haute	0.3			
376	A	Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
377					partie haute (> 1m)	0.2			
378	A	Huisserie Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
379					partie haute (> 1m)	0.4			
380	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
381					partie haute (> 1m)	0.1			
382	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
383					partie haute (> 1m)	0.4			

**Chambre 5**

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
384	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
385					partie haute (> 1m)	0.3			
386	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
387					partie haute (> 1m)	0.4			
388	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
389					partie haute (> 1m)	0.2			
390	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
391					partie haute (> 1m)	0			
392	E	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
393					partie haute (> 1m)	0.3			
394	F	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
395					partie haute (> 1m)	0.4			
396		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
397					mesure 2	0.3			
398	C	Fenêtre intérieure	bois	Vernis	partie basse	0		0	
399					partie haute	0.1			
400	C	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
401					partie haute	0			
402	C	Fenêtre extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
403					partie haute	0.4			
404	C	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
405					partie haute	0.1			
406	A	Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
407					partie haute (> 1m)	0			

408	A	Huisserie Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
409					partie haute (> 1m)	0			
410	E	Porte 2	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
411					partie haute (> 1m)	0.3			
412	E	Huisserie Porte 2	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
413					partie haute (> 1m)	0			
414	F	Porte 3	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
415					partie haute (> 1m)	0			
416	F	Huisserie Porte 3	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
417					partie haute (> 1m)	0.2			

**Chambre 6**

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
418	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
419					partie haute (> 1m)	0.2			
420	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
421					partie haute (> 1m)	0.2			
422	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
423					partie haute (> 1m)	0.3			
424	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
425					partie haute (> 1m)	0.4			
426	E	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
427					partie haute (> 1m)	0.3			
428	F	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
429					partie haute (> 1m)	0			
430		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
431					mesure 2	0.3			
432	E	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
433					partie haute	0.2			
434	E	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
435					partie haute	0.4			
436	E	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
437					partie haute	0.3			
438	E	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
439					partie haute	0.2			
440	A	Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
441					partie haute (> 1m)	0			
442	A	Huisserie Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
443					partie haute (> 1m)	0.2			
444	B	Porte 2	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
445					partie haute (> 1m)	0.1			
446	B	Huisserie Porte 2	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
447					partie haute (> 1m)	0.1			
448	C	Porte 3	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
449					partie haute (> 1m)	0.1			
450	C	Huisserie Porte 3	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
451					partie haute (> 1m)	0.1			

**Chambre 7**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
452	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
453					partie haute (> 1m)	0.2			
454	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
455					partie haute (> 1m)	0.2			
456	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
457					partie haute (> 1m)	0.2			
458	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
459					partie haute (> 1m)	0			
460	E	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
461					partie haute (> 1m)	0.1			
462	F	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
463					partie haute (> 1m)	0.1			
464		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
465					mesure 2	0.3			
466	C	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
467					partie haute	0.2			
468	C	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
469					partie haute	0.3			
470	C	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
471					partie haute	0.1			
472	C	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
473					partie haute	0			
474	A	Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.4		0	
475					partie haute (> 1m)	0.2			
476	A	Huisserie Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
477					partie haute (> 1m)	0.3			
478	E	Porte 2	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
479					partie haute (> 1m)	0.3			
480	E	Huisserie Porte 2	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
481					partie haute (> 1m)	0.2			

**Chambre 8**

Nombre d'unités de diagnostic : 23 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
482	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
483					partie haute (> 1m)	0.3			
484	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
485					partie haute (> 1m)	0.1			
486	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
487					partie haute (> 1m)	0.4			
488	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
489					partie haute (> 1m)	0			
490	E	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
491					partie haute (> 1m)	0.3			
492	F	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	

493					partie haute (> 1m)	0.3			
494	G	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
495					partie haute (> 1m)	0			
496	H	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
497					partie haute (> 1m)	0.1			
498		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
499					mesure 2	0.4			
500	E	Fenêtre 1 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0		0	
501					partie haute	0.1			
502	E	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
503					partie haute	0.2			
504	E	Fenêtre 1 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
505					partie haute	0.4			
506	E	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
507					partie haute	0.2			
508	E	Fenêtre 2 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
509					partie haute	0.2			
510	E	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.4		0	
511					partie haute	0.4			
512	E	Fenêtre 2 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
513					partie haute	0.2			
514	E	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.1		0	
515					partie haute	0.2			
516	A	Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
517					partie haute (> 1m)	0.2			
518	A	Huisserie Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
519					partie haute (> 1m)	0.2			
520	B	Porte 2	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
521					partie haute (> 1m)	0.3			
522	B	Huisserie Porte 2	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
523					partie haute (> 1m)	0.4			
-	H	Porte 3	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	H	Huisserie Porte 3	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**Chambre 9**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
524	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
525					partie haute (> 1m)	0.1			
526	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
527					partie haute (> 1m)	0.3			
528	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
529					partie haute (> 1m)	0.2			
530	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
531					partie haute (> 1m)	0.4			
532	E	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
533					partie haute (> 1m)	0.4			
534	F	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
535					partie haute (> 1m)	0.2			
536		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
537					mesure 2	0.3			
538	F	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0.1		0	
539					partie haute	0.4			
540	F	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0		0	
541					partie haute	0.3			
542	F	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0.1		0	
543					partie haute	0.3			
544	F	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0.1		0	
545					partie haute	0.1			
546	A	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
547					partie haute (> 1m)	0.2			
548	A	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
549					partie haute (> 1m)	0.3			
550	D	Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.4		0	
551					partie haute (> 1m)	0.3			
552	D	Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
553					partie haute (> 1m)	0.2			

**Chambre 10**

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
554	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.1		0	
555					partie haute (> 1m)	0.2			
556	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
557					partie haute (> 1m)	0.1			
558	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.4		0	
559					partie haute (> 1m)	0.3			
560	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0.2		0	
561					partie haute (> 1m)	0.4			
562		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
563					mesure 2	0.3			
564	B	Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
565					partie haute	0			
566	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
567					partie haute	0.3			
568	B	Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.4		0	
569					partie haute	0.2			
570	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
571					partie haute	0.2			
572	B	Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
573					partie haute	0.3			
574	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
575					partie haute	0.4			
576	B	Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
577					partie haute	0.2			
578	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
579					partie haute	0.1			
580	A	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
581					partie haute (> 1m)	0.2			



582	A	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
583					partie haute (> 1m)	0.2			
584	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
585					partie haute (> 1m)	0.1			
586	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
587					partie haute (> 1m)	0.4			
588	C	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
589					partie haute (> 1m)	0.1			
590	C	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
591					partie haute (> 1m)	0.4			

**Chambre 11**

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
592	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
593					partie haute (> 1m)	0			
594	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
595					partie haute (> 1m)	0.3			
596	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
597					partie haute (> 1m)	0.3			
598	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
599					partie haute (> 1m)	0			
600		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
601					mesure 2	0			
602	C	Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
603					partie haute	0.1			
604	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
605					partie haute	0.1			
606	C	Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
607					partie haute	0.3			
608	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
609					partie haute	0.1			
610	D	Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
611					partie haute	0.1			
612	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
613					partie haute	0.3			
614	D	Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
615					partie haute	0.3			
616	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
617					partie haute	0.3			
618	A	Porte 1	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
619					partie haute (> 1m)	0.1			
620	A	Huisserie Porte 1	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
621					partie haute (> 1m)	0.2			
622	A	Porte 2	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
623					partie haute (> 1m)	0.2			
624	A	Huisserie Porte 2	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
625					partie haute (> 1m)	0			

**Palier**

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
626	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
627					partie haute (> 1m)	0.2			
628	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
629					partie haute (> 1m)	0.4			
630	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
631					partie haute (> 1m)	0.2			
632	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
633					partie haute (> 1m)	0			
634		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
635					mesure 2	0.2			
636	A	Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
637					partie haute (> 1m)	0.1			
638	A	Huisserie Porte 1	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
639					partie haute (> 1m)	0.2			
640	D	Porte 2	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
641					partie haute (> 1m)	0.1			
642	D	Huisserie Porte 2	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
643					partie haute (> 1m)	0.1			

**Sauna**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
644		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
645					mesure 2	0.3			
646	A	Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
647					partie haute (> 1m)	0.4			
648	A	Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
649					partie haute (> 1m)	0.3			

**Sde 1**

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
650		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	

651					mesure 2	0.3			
652	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
653					partie haute (> 1m)	0.4			
654	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
655					partie haute (> 1m)	0.2			

**Sde 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
656		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
657					mesure 2	0.3			
658	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
659					partie haute (> 1m)	0.3			
660	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
661					partie haute (> 1m)	0.1			

**Sde 3**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
662		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
663					mesure 2	0			
664	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
665					partie haute (> 1m)	0.2			
666	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
667					partie haute (> 1m)	0			

**Sde 4**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
668		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
669					mesure 2	0.1			
670	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
671					partie haute (> 1m)	0			
672	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
673					partie haute (> 1m)	0.4			

**Sde 5**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
674		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
675					mesure 2	0.1			
676	A	Porte	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
677					partie haute (> 1m)	0.2			
678	A	Huisserie Porte	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
679					partie haute (> 1m)	0.4			

**Sde 6**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
680		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
681					mesure 2	0.3			
682	A	Porte	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.4		0	
683					partie haute (> 1m)	0.1			
684	A	Huisserie Porte	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
685					partie haute (> 1m)	0.3			

**Sde 7**

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
686		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
687					mesure 2	0.2			
688	E	Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
689					partie haute	0.2			
690	E	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
691					partie haute	0.3			
692	E	Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
693					partie haute	0.2			
694	E	Huisserie Fenêtre 1	bois	peinture	partie basse	0.4		0	

695		extérieure			partie haute	0.2			
696	1	Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
697					partie haute	0			
698	1	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
699					partie haute	0			
700	1	Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
701					partie haute	0.1			
702	1	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
703					partie haute	0.3			
704	D	Garde corps 1	Métal	peinture	mesure 1	0.1		0	
705					mesure 2	0.2			
706	D	Garde corps 2	Métal	peinture	mesure 1	0.4		0	
707					mesure 2	0.3			
708	A	Porte d'entrée intérieure	Aluminium	peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
709					partie haute (> 1m)	0.1			
710	A	Huisserie Porte d'entrée intérieure	Aluminium	peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
711					partie haute (> 1m)	0.1			
712	A	Porte d'entrée extérieure	Aluminium	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
713					partie haute (> 1m)	0.2			
714	A	Huisserie Porte d'entrée extérieure	Aluminium	peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
715					partie haute (> 1m)	0.1			
716	A	Porte	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
717					partie haute (> 1m)	0.2			
718	A	Huisserie Porte	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
719					partie haute (> 1m)	0.1			

**Sde 8**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
720		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
721					mesure 2	0.3			
722	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
723					partie haute (> 1m)	0.4			
724	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
725					partie haute (> 1m)	0.2			

**Sde 9**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
726		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
727					mesure 2	0.2			
728	A	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
729					partie haute (> 1m)	0.3			
730	A	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
731					partie haute (> 1m)	0			

**Sde 10**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
732		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
733					mesure 2	0.2			
734	D	Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0		0	
735					partie haute	0.1			
736	D	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1		0	
737					partie haute	0.4			
738	D	Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.2		0	
739					partie haute	0.3			
740	D	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1		0	
741					partie haute	0			
742	A	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
743					partie haute (> 1m)	0.2			
744	A	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
745					partie haute (> 1m)	0.2			

**Sde 11**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
746		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
747					mesure 2	0.2			
748	B	Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.4		0	
749					partie haute	0.3			
750	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
751					partie haute	0.2			
752	B	Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
753					partie haute	0			
754	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
755					partie haute	0.4			
756	A	Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
757					partie haute (> 1m)	0			

758	A	Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
759					partie haute (> 1m)	0.2			

### Wc 3

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
760	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
761					partie haute (> 1m)	0.2			
762	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
763					partie haute (> 1m)	0.2			
764	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
765					partie haute (> 1m)	0.2			
766	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
767					partie haute (> 1m)	0.4			
768		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
769					mesure 2	0.2			
770	A	Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
771					partie haute (> 1m)	0.3			
772	A	Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
773					partie haute (> 1m)	0			

### Wc 4

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
774		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
775					mesure 2	0.4			
776	A	Porte	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.4		0	
777					partie haute (> 1m)	0.3			
778	A	Huisserie Porte	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
779					partie haute (> 1m)	0.3			

### Wc 5

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
780		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
781					mesure 2	0			
782	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
783					partie haute (> 1m)	0.3			
784	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
785					partie haute (> 1m)	0.3			

### Wc 6

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
786		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
787					mesure 2	0.3			
-	A	Porte	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

### Wc 7

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
788		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
789					mesure 2	0.1			
790	B	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.4		0	
791					partie haute	0.2			
792	B	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
793					partie haute	0			
794	B	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
795					partie haute	0			
796	B	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
797					partie haute	0.1			
798	A	Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
799					partie haute (> 1m)	0.1			
800	A	Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
801					partie haute (> 1m)	0			

### Couloir 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
802	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
803					partie haute (> 1m)	0.1			
804	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
805					partie haute (> 1m)	0.3			
806	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
807					partie haute (> 1m)	0.1			

808	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2	0	
809					partie haute (> 1m)	0.2		
810		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2	0	
811					mesure 2	0.1		
812	C	Porte 1	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.2	0	
813					partie haute (> 1m)	0.2		
814	C	Huisserie Porte 1	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.1	0	
815					partie haute (> 1m)	0.3		
816	C	Porte 2	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.4	0	
817					partie haute (> 1m)	0.2		
818	C	Huisserie Porte 2	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.3	0	
819					partie haute (> 1m)	0.3		

**Couloir 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 33 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
820	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
821					partie haute (> 1m)	0			
822	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
823					partie haute (> 1m)	0.2			
824	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
825					partie haute (> 1m)	0.4			
826	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
827					partie haute (> 1m)	0.2			
828	E	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
829					partie haute (> 1m)	0.2			
830	F	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
831					partie haute (> 1m)	0.2			
832		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
833					mesure 2	0.3			
834	D	Fenêtre 1 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0		0	
835					partie haute	0.1			
836	D	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
837					partie haute	0.4			
838	D	Fenêtre 1 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
839					partie haute	0			
840	D	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
841					partie haute	0.2			
842	D	Fenêtre 2 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
843					partie haute	0.2			
844	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
845					partie haute	0.4			
846	D	Fenêtre 2 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
847					partie haute	0.4			
848	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.1		0	
849					partie haute	0.1			
850	D	Fenêtre 3 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
851					partie haute	0.3			
852	D	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.1		0	
853					partie haute	0.4			
854	D	Fenêtre 3 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0		0	
855					partie haute	0			
856	D	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
857					partie haute	0.2			
858	E	Fenêtre 4 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0		0	
859					partie haute	0			
860	E	Huisserie Fenêtre 4 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
861					partie haute	0.2			
862	E	Fenêtre 4 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
863					partie haute	0.4			
864	E	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.4		0	
865					partie haute	0.4			
866	B	Porte 1	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
867					partie haute (> 1m)	0.1			
868	B	Huisserie Porte 1	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.4		0	
869					partie haute (> 1m)	0.2			
870	B	Porte 2	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.4		0	
871					partie haute (> 1m)	0			
872	B	Huisserie Porte 2	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
873					partie haute (> 1m)	0.3			
874	B	Porte 3	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.4		0	
875					partie haute (> 1m)	0			
876	B	Huisserie Porte 3	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.4		0	
877					partie haute (> 1m)	0.1			
878	B	Porte 4	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
879					partie haute (> 1m)	0.2			
880	B	Huisserie Porte 4	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.4		0	
881					partie haute (> 1m)	0.2			
882	D	Porte 5	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
883					partie haute (> 1m)	0.2			
884	D	Huisserie Porte 5	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
885					partie haute (> 1m)	0.4			

**Couloir 3**

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
886	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
887					partie haute (> 1m)	0.2			
888	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
889					partie haute (> 1m)	0.4			
890	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
891					partie haute (> 1m)	0.4			
892	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
893					partie haute (> 1m)	0.2			
894	E	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
895					partie haute (> 1m)	0.4			
896	F	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
897					partie haute (> 1m)	0.3			
898		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	

899					mesure 2	0.2			
900	F	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0.3		0	
901					partie haute	0.1			
902	F	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0.4		0	
903					partie haute	0.4			
904	F	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0.1		0	
905					partie haute	0.3			
906	F	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0.4		0	
907					partie haute	0			
908	B	Porte 1	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.3		0	
909					partie haute (> 1m)	0.3			
910	B	Huisserie Porte 1	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
911					partie haute (> 1m)	0.2			
912	B	Porte 2	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.1		0	
913					partie haute (> 1m)	0.3			
914	B	Huisserie Porte 2	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
915					partie haute (> 1m)	0.1			
916	E	Porte 3	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
917					partie haute (> 1m)	0.4			
918	E	Huisserie Porte 3	bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
919					partie haute (> 1m)	0.3			

**Chambre 12**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
920	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
921					partie haute (> 1m)	0.4			
922	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
923					partie haute (> 1m)	0			
924	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
925					partie haute (> 1m)	0.3			
926	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
927					partie haute (> 1m)	0.4			
928	E	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
929					partie haute (> 1m)	0.1			
930	F	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
931					partie haute (> 1m)	0.1			
932		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
933					mesure 2	0.1			
934	D	Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1		0	
935					partie haute	0.1			
936	D	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1		0	
937					partie haute	0.3			
938	D	Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1		0	
939					partie haute	0.2			
940	D	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.2		0	
941					partie haute	0.2			
942	A	Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
943					partie haute (> 1m)	0.3			
944	A	Huisserie Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
945					partie haute (> 1m)	0.2			
946	C	Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
947					partie haute (> 1m)	0.1			
948	C	Huisserie Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
949					partie haute (> 1m)	0.4			

**Sde 12**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
950		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
951					mesure 2	0.1			
952	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
953					partie haute (> 1m)	0.2			
954	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
955					partie haute (> 1m)	0.2			

**Déb**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
956	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
957					partie haute (> 1m)	0.3			
958	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
959					partie haute (> 1m)	0.2			
960	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
961					partie haute (> 1m)	0.3			
962	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
963					partie haute (> 1m)	0.1			
964		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
965					mesure 2	0.2			
966	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
967					partie haute (> 1m)	0.1			
968	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
969					partie haute (> 1m)	0.2			

**Suite jungle**

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
970	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
971					partie haute (> 1m)	0.2			
972	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
973					partie haute (> 1m)	0.1			

974	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
975					partie haute (> 1m)	0.3			
976	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
977					partie haute (> 1m)	0			
978		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
979					mesure 2	0.4			
980	D	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.4		0	
981					partie haute	0.2			
982	D	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
983					partie haute	0.2			
984	D	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
985					partie haute	0			
986	D	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0		0	
987					partie haute	0.3			

**Sde 13**

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
988		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
989					mesure 2	0.4			
990	B	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
991					partie haute	0.2			
992	B	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
993					partie haute	0			
994	B	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
995					partie haute	0.2			
996	B	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0.4		0	
997					partie haute	0.3			

**Wc 8**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
998		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
999					mesure 2	0			
1000	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
1001					partie haute (> 1m)	0.2			
1002	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1003					partie haute (> 1m)	0.1			

**Chambre 14**

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1004	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
1005					partie haute (> 1m)	0.1			
1006	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1007					partie haute (> 1m)	0.2			
1008	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1009					partie haute (> 1m)	0.1			
1010	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1011					partie haute (> 1m)	0			
1012		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
1013					mesure 2	0.1			
1014	B	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
1015					partie haute	0.1			
1016	B	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
1017					partie haute	0.1			
1018	B	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
1019					partie haute	0.4			
1020	B	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
1021					partie haute	0.2			
1022	A	Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1023					partie haute (> 1m)	0.2			
1024	A	Huisserie Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1025					partie haute (> 1m)	0.4			
1026	C	Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1027					partie haute (> 1m)	0.1			
1028	C	Huisserie Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1029					partie haute (> 1m)	0.2			

**Sde 14**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1030		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
1031					mesure 2	0.1			
1032	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1033					partie haute (> 1m)	0.1			
1034	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1035					partie haute (> 1m)	0.3			

**Palier 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1036	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1037					partie haute (> 1m)	0.2			
1038	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1039					partie haute (> 1m)	0.3			
1040	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
1041					partie haute (> 1m)	0.3			
1042	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1043					partie haute (> 1m)	0.3			
1044		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
1045					mesure 2	0.2			
1046	B	Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1047					partie haute (> 1m)	0			
1048	B	Huisserie Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1049					partie haute (> 1m)	0.1			
1050	C	Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1051					partie haute (> 1m)	0.4			
1052	C	Huisserie Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1053					partie haute (> 1m)	0.3			
1054	C	Porte 3	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1055					partie haute (> 1m)	0.1			
1056	C	Huisserie Porte 3	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1057					partie haute (> 1m)	0.4			
1058	D	Porte 4	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1059					partie haute (> 1m)	0.4			
1060	D	Huisserie Porte 4	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
1061					partie haute (> 1m)	0.3			
1062	D	Porte 5	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1063					partie haute (> 1m)	0			
1064	D	Huisserie Porte 5	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1065					partie haute (> 1m)	0.1			

## Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1066	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
1067					partie haute (> 1m)	0.1			
1068	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1069					partie haute (> 1m)	0.2			
1070	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
1071					partie haute (> 1m)	0.2			
1072	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1073					partie haute (> 1m)	0.1			
1074		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
1075					mesure 2	0.3			
1076	C	Fenêtre intérieure	bois	Vernis	partie basse	0		0	
1077					partie haute	0.2			
1078	C	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.1		0	
1079					partie haute	0.3			
1080	C	Fenêtre extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
1081					partie haute	0.2			
1082	C	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
1083					partie haute	0.4			
1084	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1085					partie haute (> 1m)	0			
1086	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1087					partie haute (> 1m)	0.3			

## Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1088	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1089					partie haute (> 1m)	0.2			
1090	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1091					partie haute (> 1m)	0.2			
1092	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0		0	
1093					partie haute (> 1m)	0.4			
1094	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1095					partie haute (> 1m)	0.2			
1096		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
1097					mesure 2	0.4			
1098	C	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0.3		0	
1099					partie haute	0.4			
1100	C	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0.2		0	
1101					partie haute	0.4			
1102	C	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0.2		0	
1103					partie haute	0			
1104	C	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0		0	
1105					partie haute	0.2			
1106	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1107					partie haute (> 1m)	0.2			
1108	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
1109					partie haute (> 1m)	0.2			

## Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1110	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1111					partie haute (> 1m)	0.2			
1112	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
1113					partie haute (> 1m)	0.2			
1114	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1115					partie haute (> 1m)	0.4			
1116	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
1117					partie haute (> 1m)	0.3			
1118		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	



1119					mesure 2	0.1			
1120	C	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0.1	0		
1121					partie haute	0.2			
1122	C	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0.3	0		
1123					partie haute	0.1			
1124	C	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0.4	0		
1125					partie haute	0			
1126	C	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0	0		
1127					partie haute	0.2			
1128	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	0		
1129					partie haute (> 1m)	0.4			
1130	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	0		
1131					partie haute (> 1m)	0.2			

**Pièce 4**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1132	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1133					partie haute (> 1m)	0.4			
1134	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1135					partie haute (> 1m)	0			
1136	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1137					partie haute (> 1m)	0			
1138	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1139					partie haute (> 1m)	0.4			
1140		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
1141					mesure 2	0			
1142	C	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0.1		0	
1143					partie haute	0			
1144	C	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0.2		0	
1145					partie haute	0.3			
1146	C	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0		0	
1147					partie haute	0.2			
1148	C	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0.4		0	
1149					partie haute	0.2			
1150	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1151					partie haute (> 1m)	0.3			
1152	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1153					partie haute (> 1m)	0.1			

**Pièce 5**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1154	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.4		0	
1155					partie haute (> 1m)	0.3			
1156	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1157					partie haute (> 1m)	0.3			
1158	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1159					partie haute (> 1m)	0.1			
1160	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1161					partie haute (> 1m)	0.4			
1162		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
1163					mesure 2	0			
1164	C	Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0.1		0	
1165					partie haute	0.1			
1166	C	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0.2		0	
1167					partie haute	0.2			
1168	C	Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0.3		0	
1169					partie haute	0.4			
1170	C	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0.2		0	
1171					partie haute	0.3			
1172	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1173					partie haute (> 1m)	0.3			
1174	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1175					partie haute (> 1m)	0			

**Chambre 15**

Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1176	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1177					partie haute (> 1m)	0.3			
1178	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1179					partie haute (> 1m)	0.2			
1180	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1181					partie haute (> 1m)	0.4			
1182	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1183					partie haute (> 1m)	0.3			
1184	E	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1185					partie haute (> 1m)	0			
1186	F	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1187					partie haute (> 1m)	0.2			
1188		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
1189					mesure 2	0.4			
1190	B	Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1		0	
1191					partie haute	0.3			
1192	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.4		0	
1193					partie haute	0.2			
1194	B	Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0		0	
1195					partie haute	0.3			
1196	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1		0	
1197					partie haute	0.1			
1198	C	Fenêtre 2 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
1199					partie haute	0.4			
1200	C	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
1201					partie haute	0.1			
1202	C	Fenêtre 2 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
1203					partie haute	0.3			

1204	C	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
1205					partie haute	0.3			
1206	D	Fenêtre 3 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.4		0	
1207					partie haute	0			
1208	D	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.3		0	
1209					partie haute	0.1			
1210	D	Fenêtre 3 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.3		0	
1211					partie haute	0.2			
1212	D	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1		0	
1213					partie haute	0			
1214	A	Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1215					partie haute (> 1m)	0			
1216	A	Huisserie Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1217					partie haute (> 1m)	0			
1218	E	Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1219					partie haute (> 1m)	0.2			
1220	E	Huisserie Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1221					partie haute (> 1m)	0.4			
1222	F	Porte 3	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1223					partie haute (> 1m)	0.2			
1224	F	Huisserie Porte 3	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1225					partie haute (> 1m)	0.1			

**Wc 9**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1226		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
1227					mesure 2	0.4			
1228	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1229					partie haute (> 1m)	0.1			
1230	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1231					partie haute (> 1m)	0			

**Sde 15**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1232	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1233					partie haute (> 1m)	0.2			
1234	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1235					partie haute (> 1m)	0.3			
1236	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1237					partie haute (> 1m)	0.1			
1238	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1239					partie haute (> 1m)	0.4			
1240		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
1241					mesure 2	0.2			
1242	B	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
1243					partie haute	0.3			
1244	B	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie basse	0.1		0	
1245					partie haute	0.2			
1246	B	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0.2		0	
1247					partie haute	0			
1248	B	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie basse	0.3		0	
1249					partie haute	0			
1250	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1251					partie haute (> 1m)	0.3			
1252	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1253					partie haute (> 1m)	0.3			

**Douche**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1254		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
1255					mesure 2	0.3			
1256	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1257					partie haute (> 1m)	0.1			
1258	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1259					partie haute (> 1m)	0.2			

**Wc 10**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1260		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
1261					mesure 2	0			
1262	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1263					partie haute (> 1m)	0.3			
1264	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1265					partie haute (> 1m)	0.4			

**Chambre 16**

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1266	A	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1267					partie haute (> 1m)	0.3			
1268	B	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1269					partie haute (> 1m)	0			
1270	C	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1271					partie haute (> 1m)	0.3			
1272	D	Mur	plâtre	Papier peint	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1273					partie haute (> 1m)	0.3			
1274		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
1275					mesure 2	0.1			
1276	D	Fenêtre intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2		0	
1277					partie haute	0.2			
1278	D	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.1		0	
1279					partie haute	0.2			
1280	D	Fenêtre extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
1281					partie haute	0.1			
1282	D	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3		0	
1283					partie haute	0.2			
1284	A	Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1285					partie haute (> 1m)	0.1			
1286	A	Huisserie Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1287					partie haute (> 1m)	0			
1288	B	Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1289					partie haute (> 1m)	0.1			
1290	B	Huisserie Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1291					partie haute (> 1m)	0.1			

**Sde 16**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1292		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
1293					mesure 2	0.1			
1294	D	Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.3		0	
1295					partie haute	0.2			
1296	D	Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.2		0	
1297					partie haute	0.1			
1298	D	Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.2		0	
1299					partie haute	0.3			
1300	D	Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0		0	
1301					partie haute	0.1			
1302	A	Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
1303					partie haute (> 1m)	0.1			
1304	A	Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1305					partie haute (> 1m)	0			

**Couloir 4**

Nombre d'unités de diagnostic : 57 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1306	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1307					partie haute (> 1m)	0.3			
1308	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1309					partie haute (> 1m)	0.2			
1310	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1311					partie haute (> 1m)	0.2			
1312	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1313					partie haute (> 1m)	0			
1314	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1315					partie haute (> 1m)	0.2			
1316	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1317					partie haute (> 1m)	0.3			
1318	G	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1319					partie haute (> 1m)	0.4			
1320	H	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1321					partie haute (> 1m)	0.2			
1322		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
1323					mesure 2	0.2			
1324	B	Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1325					partie haute (> 1m)	0.2			
1326	B	Huisserie Porte 1	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1327					partie haute (> 1m)	0			
1328	C	Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1329					partie haute (> 1m)	0.3			
1330	C	Huisserie Porte 2	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1331					partie haute (> 1m)	0.2			
1332	D	Porte 3	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
1333					partie haute (> 1m)	0.2			
1334	D	Huisserie Porte 3	bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1335					partie haute (> 1m)	0.4			
1336	E	Porte 4	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
1337					partie haute (> 1m)	0.1			
1338	E	Huisserie Porte 4	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1339					partie haute (> 1m)	0.4			
1340	E	Porte 5	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1341					partie haute (> 1m)	0			
1342	E	Huisserie Porte 5	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1343					partie haute (> 1m)	0.4			
1344	F	Porte 6	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1345					partie haute (> 1m)	0.2			
1346	F	Huisserie Porte 6	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
1347					partie haute (> 1m)	0.2			
1348	F	Porte 7	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1349					partie haute (> 1m)	0.1			
1350	F	Huisserie Porte 7	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	

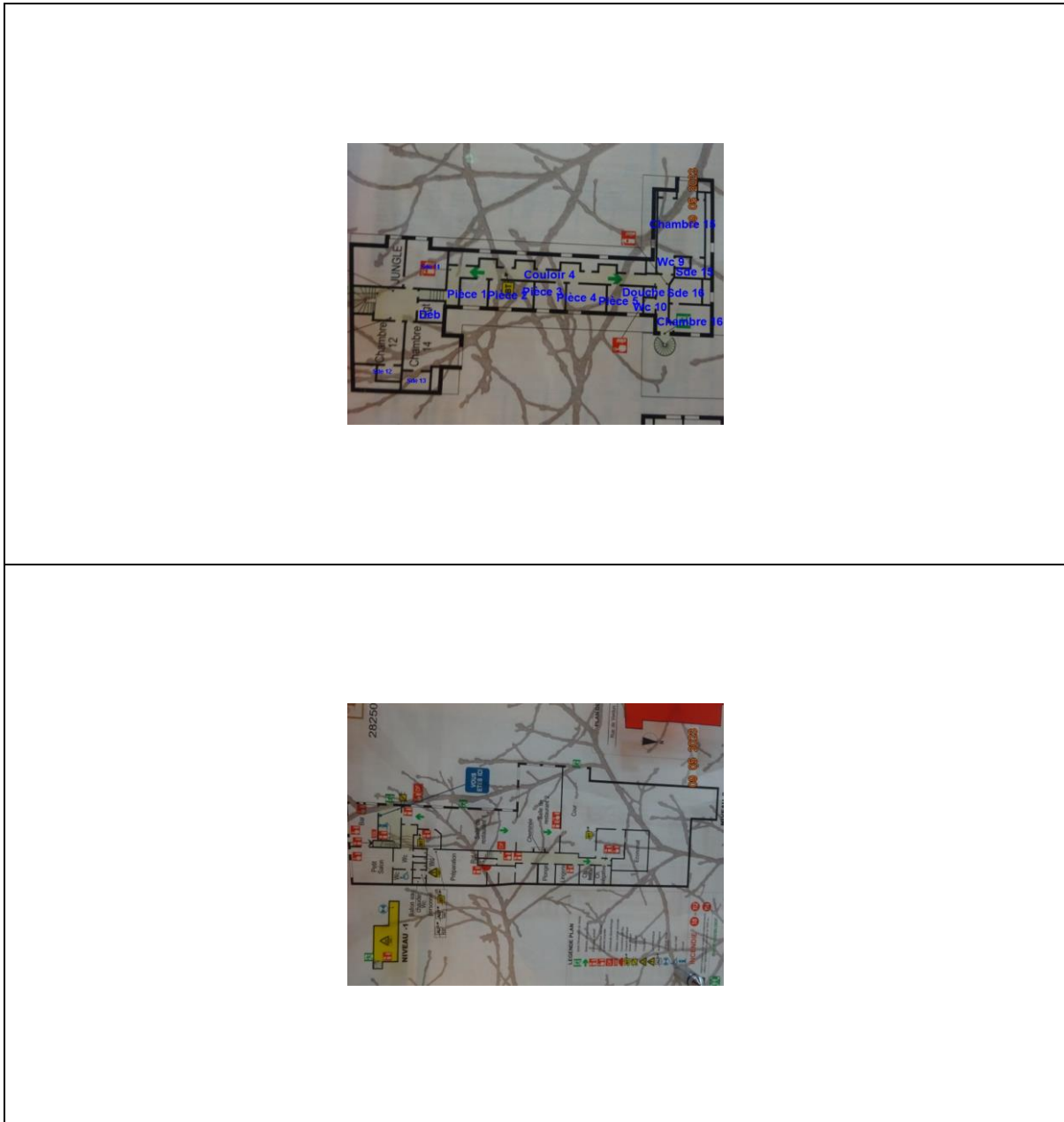
1351					partie haute (> 1m)	0			
1352	F	Porte 8	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2			
1353					partie haute (> 1m)	0.2		0	
1354	F	Huisserie Porte 8	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3			
1355					partie haute (> 1m)	0.1		0	
1356	F	Porte 9	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2			
1357					partie haute (> 1m)	0.4		0	
1358	F	Huisserie Porte 9	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1			
1359					partie haute (> 1m)	0		0	
1360	F	Porte 10	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2			
1361					partie haute (> 1m)	0.1		0	
1362	F	Huisserie Porte 10	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0			
1363					partie haute (> 1m)	0.2		0	
1364	B	Porte Placard 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3			
1365					partie haute (> 1m)	0.2		0	
1366	B	Huisserie Porte Placard 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2			
1367					partie haute (> 1m)	0.2		0	
1368	B	Porte Placard 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2			
1369					partie haute (> 1m)	0.4		0	
1370	B	Huisserie Porte Placard 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3			
1371					partie haute (> 1m)	0.4		0	
1372	B	Porte Placard 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1			
1373					partie haute (> 1m)	0.1		0	
1374	B	Huisserie Porte Placard 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2			
1375					partie haute (> 1m)	0.2		0	
1376	B	Porte Placard 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3			
1377					partie haute (> 1m)	0.1		0	
1378	B	Huisserie Porte Placard 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3			
1379					partie haute (> 1m)	0.4		0	
1380	B	Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.3			
1381					partie haute	0.2		0	
1382	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.4			
1383					partie haute	0.4		0	
1384	B	Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.2			
1385					partie haute	0.2		0	
1386	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1			
1387					partie haute	0.2		0	
1388	B	Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1			
1389					partie haute	0.2		0	
1390	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1			
1391					partie haute	0.2		0	
1392	B	Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.4			
1393					partie haute	0.2		0	
1394	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.2			
1395					partie haute	0.3		0	
1396	B	Fenêtre 3 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.2			
1397					partie haute	0.1		0	
1398	B	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.4			
1399					partie haute	0.3		0	
1400	B	Fenêtre 3 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.3			
1401					partie haute	0.2		0	
1402	B	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.2			
1403					partie haute	0.2		0	
1404	B	Fenêtre 4 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0.1			
1405					partie haute	0		0	
1406	B	Huisserie Fenêtre 4 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0			
1407					partie haute	0.3		0	
1408	B	Fenêtre 4 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0			
1409					partie haute	0.1		0	
1410	B	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0.2			
1411					partie haute	0.1		0	
1412	H	Fenêtre 5 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2			
1413					partie haute	0.1		0	
1414	H	Huisserie Fenêtre 5 intérieure	bois	Vernis	partie basse	0.3			
1415					partie haute	0.3		0	
1416	H	Fenêtre 5 extérieure	bois	Vernis	partie basse	0.2			
1417					partie haute	0.2		0	
1418	H	Huisserie Fenêtre 5	bois	Vernis	partie basse	0.3			
1419		extérieure			partie haute	0.3		0	

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

\* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage





## 6. Conclusion

### 6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	895	186	709	0	0	0
%	100	21 %	79 %	0 %	0 %	0 %

### 6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm<sup>2</sup> devront s'accompagner

de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

### 6.3 Commentaires

**Constatations diverses :**

Néant

**Validité du constat :**

Du fait de l'absence de revêtement contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à chaque mutation. Le présent constat sera joint à chaque mutation

**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :**

Néant

**Représentant du propriétaire (accompagnateur) :**

Propriétaire

### 6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

**Situations de risque de saturnisme infantile**

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

**Situations de dégradation de bâti**

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

### 6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

*Nota :* **Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))**

Fait à **SENONCHES**, le **09/05/2023**Par : **HENRY Pierre**

## 7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

### Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

## 8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

### 8.1 Textes de référence

#### **Code de la santé publique :**

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

#### **Code de la construction et de l'habitat :**

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

#### **Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :**



- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

## 8.2 Ressources documentaires

### Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

### Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :  
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :  
<http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :  
<http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :  
<http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

## 9. Annexes

### 9.1 Notice d'Information

**Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.**

#### Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

#### Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écaillés de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte :**

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

## 9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

## 9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 23/ LRB /0945  
Date du repérage : 09/05/2023

### Références réglementaires

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 <sup>er</sup> juin 2015.
-----------------------	--

### Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : ..... <b>2 RUE DU TRAMWAY 22 RUE DE VERDUN</b> Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: <b>Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété</b> Code postal, ville : . <b>28250 SENONCHES</b> <b>Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 489</b>
Périmètre de repérage :	..... <b>Ensemble de la propriété</b> <b>Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction</b>
Type de logement :	..... <b>HOTEL</b>
Fonction principale du bâtiment :	..... <b>Commerce</b>
Date de construction :	..... <b>&lt; 1949</b>

### Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... <b>SARL XASENI - Mr LAHOUATI NICOLAS</b> Adresse : ..... <b>LA MOTTE</b> <b>28250 LE MESNIL THOMAS</b>
Le commanditaire	Nom et prénom : ... <b>SARL XASENI - Mr LAHOUATI NICOLAS</b> Adresse : ..... <b>LA MOTTE</b> <b>28250 LE MESNIL THOMAS</b>

### Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	HENRY Pierre	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 15/06/2022 Échéance : 14/06/2029 N° de certification : CPDI6180

Raison sociale de l'entreprise : **SOCIETE LRB SAS (Numéro SIRET : 51040587100011)**  
Adresse : **34 Rue du Stade, 61400 Mauves sur Huisne**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **MAVIT**  
Numéro de police et date de validité : **2012107 - 31/12/2023**

### Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 10/05/2023, remis au propriétaire le 10/05/2023
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 19 pages, la conclusion est située en page 2.

**Sommaire**

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
  - 3.1 L'objet de la mission
  - 3.2 Le cadre de la mission
    - 3.2.1 L'intitulé de la mission
    - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
    - 3.2.3 L'objectif de la mission
    - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
    - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
    - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
  - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
  - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
  - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
  - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
  - 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
  - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
  - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

**1. – Les conclusions**

**Avertissement** : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

**1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré**

- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.

**1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré**

- de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante.

**1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :**

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

**2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses**

**Raison sociale et nom de l'entreprise** : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

**Adresse** : .....

**Numéro de l'accréditation Cofrac** : .....

### 3. – La mission de repérage

#### 3.1 L’objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l’immeuble bâti, ou de la partie d’immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d’immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l’amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s’exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

#### 3.2 Le cadre de la mission

##### 3.2.1 L’intitulé de la mission

«Repérage en vue de l’établissement du constat établi à l’occasion de la vente de tout ou partie d’un immeuble bâti».

##### 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L’article L 271-4 du code de la construction et de l’habitation prévoit qu’ «en cas de vente de tout ou partie d’un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l’acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l’état mentionnant la présence ou l’absence de matériaux ou produits contenant de l’amiante prévu à l’article L. 1334-13 du même code».

La mission, s’inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

##### 3.2.3 L’objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d’identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l’amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L’Annexe du Code de la santé publique est l’annexe 13.9 (liste A et B).

##### 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l’Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l’amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

*En partie droite l’extrait du texte de l’Annexe 13.9*

**Important** : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l’amiante avant démolition d’immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

##### 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
Coffrage perdu	
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaires et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaires et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d’eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d’eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
------------------------------	--	--------------------------------

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

### 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

#### Descriptif des pièces visitées

Maison,	Sde 5,
Appartement,	Sde 6,
Jardin,	Sde 7,
Toiture,	Sde 8,
Bar,	Sde 9,
Petit salon,	Sde 10,
Wc,	Sde 11,
Wc hand,	Wc 3,
Wc 2,	Wc 4,
Accueil,	Wc 5,
Rgt,	Wc 6,
Preparation,	Wc 7,
Plonge,	Couloir 1,
Lingerie,	Couloir 2,
Chambre froide,	Couloir 3,
Chambre negative,	Chambre 12,
Local tgbt,	Sde 12,
Salle de restaurant 1,	Déb,
Salle de restaurant 2,	Suite jungle,
Remise,	Sde 13,
Chambre 1,	Wc 8,
Chambre 2,	Chambre 14,
Chambre 3,	Sde 14,
Chambre 4,	Palier 2,
Chambre 5,	Pièce 1,
Chambre 6,	Pièce 2,
Chambre 7,	Pièce 3,
Chambre 8,	Pièce 4,
Chambre 9,	Pièce 5,
Chambre 10,	Chambre 15,
Chambre 11,	Wc 9,
Palier,	Sde 15,
Sauna,	Douche,
Sde 1,	Wc 10,
Sde 2,	Chambre 16,
Sde 3,	Sde 16,
Sde 4,	Couloir 4,
	Cave

Localisation	Description
Bar	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Fenêtre 1 A : Aluminium et Peinture Fenêtre 2 A : Aluminium et Peinture Fenêtre 3 D : Aluminium et Peinture Fenêtre 4 D : Aluminium et Peinture Porte d'entrée A : Aluminium et Peinture Porte 1 B : Bois et Peinture Porte 2 B : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé

Localisation	Description
Petit salon	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et toile de verre peinte Fenêtre D : Aluminium et peinture Porte 1 B : Bois et Peinture Porte 2 D : Aluminium et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Wc	Sol : carrelage Mur A, B : plâtre et Faïence Mur C, D : plâtre et Peinture Mur E, F : plâtre et Faïence Plafond : dalles de faux-plafond Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 D : Bois et Peinture Porte 3 E : Bois et Peinture Porte 4 E : Bois et Peinture Porte 5 F : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Wc hand	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et papier peint et faïence Plafond : dalles de faux-plafond Porte A : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Wc 2	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et papier peint et faïence Plafond : dalles de faux-plafond Porte A : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Accueil	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Papier peint Plafond : Plâtre et Peinture Fenêtre A : Aluminium et peinture Porte 1 A : Aluminium et peinture Porte 2 B : Bois et Vernis Porte 3 D : Bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Rgt	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond : dalles de faux-plafond Porte 1 A : Bois et Vernis Porte 2 C : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Preparation	Sol : pvc Mur A, B, C, D, E, F : pvc Plafond : dalles de faux-plafond Porte 1 A : Bois et Peinture Porte 2 F : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Plonge	Sol : pvc Mur A, B, C, D : pvc Plafond : Plâtre et Peinture Porte B : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Lingerie	Sol : pvc Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre froide	Sol : pvc Mur A, B, C, D : pvc Plafond : pvc Porte A : PVC et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre negative	Sol : pvc Mur A, B, C, D : pvc Plafond : pvc Porte A : PVC et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Remise	Sol : pvc Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé

Localisation	Description
Local tgbt	Sol : pvc Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture et faïence Plafond : dalles de faux-plafond Porte A : bois et peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Salle de restaurant 1	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Fenêtre 1 B : PVC Fenêtre 2 B : PVC Fenêtre 3 B : PVC Fenêtre 4 B : PVC Porte 1 A : bois et Vernis Porte 2 B : PVC Porte 3 F : Bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Salle de restaurant 2	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Fenêtre 1 A : pvc Fenêtre 2 A : pvc Fenêtre 3 B : pvc Fenêtre 4 B : pvc Porte 1 C : Aluminium et Peinture Porte 2 D : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 1	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et toile de verre peinte Plafond : plâtre et peinture Fenêtre B : Bois et Peinture Porte 1 A : bois et Vernis Porte 2 E : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 1	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 2	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et toile de verre peinte Plafond : plâtre et peinture Fenêtre 1 B : bois et peinture Fenêtre 2 C : bois et peinture Porte 1 A : bois et Vernis Porte 2 D : bois et Peinture Porte 3 D : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 2	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Wc 3	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 3	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre 1 D : bois et peinture Fenêtre 2 D : bois et peinture Garde corps 1 D : Métal et Peinture Garde corps 2 D : Métal et Peinture Porte 1 A : bois et Vernis Porte 2 B : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 3	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé



Localisation	Description
Chambre 4	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre 1 B : bois et peinture Fenêtre 2 B : bois et peinture Porte 1 A : bois et Vernis Porte 2 D : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 4	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 5	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre C : bois et Vernis Porte 1 A : bois et Vernis Porte 2 E : bois et Vernis Porte 3 F : bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Wc 4	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 5	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 6	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre E : bois et peinture Porte 1 A : bois et Vernis Porte 2 B : bois et Vernis Porte 3 C : bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 6	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 7	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Fenêtre 1 E : bois et peinture Fenêtre 2 1 : bois et peinture Garde corps 1 D : Métal et peinture Garde corps 2 D : Métal et peinture Porte d'entrée A : Aluminium et peinture Porte A : bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Wc 5	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 7	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre C : bois et peinture Porte 1 A : bois et Vernis Porte 2 E : bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 8	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé

Localisation	Description
Chambre 8	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F, G, H : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre 1 E : bois et Vernis Fenêtre 2 E : bois et Vernis Porte 1 A : bois et Vernis Porte 2 B : bois et Vernis Porte 3 H : PVC Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 9	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : Bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Wc 6	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : PVC Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 9	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre F : bois et vernis Porte 1 A : Bois et Vernis Porte 2 D : Bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 10	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Fenêtre D : bois et Peinture Porte A : Bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 10	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et toile de verre peinte Plafond : plâtre et peinture Fenêtre 1 B : bois et peinture Fenêtre 2 B : bois et peinture Porte 1 A : Bois et Vernis Porte 2 C : Bois et Peinture Porte 3 C : Bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Wc 7	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et faïence Plafond : plâtre et peinture Fenêtre B : bois et peinture Porte A : bois et peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 11	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre 1 C : bois et peinture Fenêtre 2 D : bois et peinture Porte 1 A : bois et peinture Porte 2 A : bois et peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 11	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Fenêtre 1 B : bois et peinture Porte A : bois et peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sauna	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Palier	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Porte 1 A : bois et Vernis Porte 2 D : bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé

Localisation	Description
Couloir 1	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et papier peint Plafond : plâtre et peinture Porte 1 C : bois et vernis Porte 2 C : bois et vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Couloir 2	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre 1 D : bois et Vernis Fenêtre 2 D : bois et Vernis Fenêtre 3 D : bois et Vernis Fenêtre 4 E : bois et Vernis Porte 1 B : bois et vernis Porte 2 B : bois et vernis Porte 3 B : bois et vernis Porte 4 B : bois et vernis Porte 5 D : bois et vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Couloir 3	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre F : bois et vernis Porte 1 B : bois et vernis Porte 2 B : bois et vernis Porte 3 E : bois et vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 12	Sol : Moquette collée Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre D : bois et Peinture Porte 1 A : bois et Peinture Porte 2 C : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 12	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Déb	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Suite jungle	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre D : bois et peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 13	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture Fenêtre B : bois et peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Wc 8	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et papier peint et faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 14	Sol : Moquette collée Mur A, B, C, D : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre B : bois et peinture Porte 1 A : bois et Peinture Porte 2 C : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 14	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé

Localisation	Description
Palier 2	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Porte 1 B : bois et Peinture Porte 2 C : bois et Peinture Porte 3 C : bois et Peinture Porte 4 D : bois et Peinture Porte 5 D : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Pièce 1	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre C : bois et Vernis Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Pièce 2	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre C : bois et vernis Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Pièce 3	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre C : bois et vernis Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Pièce 4	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre C : bois et vernis Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Pièce 5	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre C : bois et vernis Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Chambre 15	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre 1 B : bois et Peinture Fenêtre 2 C : bois et Vernis Fenêtre 3 D : bois et Peinture Porte 1 A : bois et Peinture Porte 2 E : bois et Peinture Porte 3 F : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 15	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture Fenêtre B : bois et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Wc 9	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Douche	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Wc 10	Sol : carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé

Localisation	Description
Chambre 16	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et Papier peint Plafond : plâtre et peinture Fenêtre D : bois et Vernis Porte 1 A : bois et Peinture Porte 2 B : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Sde 16	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture et faïence Plafond : plâtre et peinture Fenêtre D : bois et Peinture Porte A : bois et Peinture Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Couloir 4	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F, G, H : plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture Porte 1 B : bois et Peinture Porte 2 C : bois et Peinture Porte 3 D : bois et Vernis Porte 4 E : bois et Peinture Porte 5 E : bois et Peinture Porte 6 F : bois et Peinture Porte 7 F : bois et Peinture Porte 8 F : bois et Peinture Porte 9 F : bois et Peinture Porte 10 F : bois et Peinture Porte Placard 1 B : Bois et Peinture Porte Placard 2 B : Bois et Peinture Porte Placard 3 B : Bois et Peinture Porte Placard 4 B : Bois et Peinture Fenêtre 1 B : bois et Peinture Fenêtre 2 B : bois et Peinture Fenêtre 3 B : bois et Peinture Fenêtre 4 B : bois et Peinture Fenêtre 5 H : bois et Vernis Remarques : Remarque : Présence de meubles/objets non déplaçables Remarque : Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé
Cave	Sol : Béton Mur : Ciment Plafond : Ciment

## 4. – Conditions de réalisation du repérage

### 4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations :

**GA X 46-034, Guide d'application de la norme NF X 46-020 pour la réalisation des missions de repérage à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti. Page 5 de la norme NFX 46 020 décembre 2008.**

**Toutes informations pouvant faciliter la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante, notamment :**

- a) la destination des locaux (actuelle et passée) ;**
- b) les documents concernant la construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues récemment dans les locaux, les dates et la nature des gros travaux de réparation ou de restauration ;**
- c) les contraintes d'accès ;**
- d) les rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés. Page 11 de la norme NFX 46 020 décembre 2008.**

**Le donneur d'ordre est tenu :**

- de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.) et en définit les conditions d'utilisation ;**
- en fonction de la mission, de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage ; Page 12 de la norme NFX 46 020 décembre 2008.**

#### 4.3.3 Obligations de l'opérateur de repérage

**L'opérateur de repérage doit :**

- afin de définir son intervention :
- analyser les documents fournis par le donneur d'ordre. Page 12 de la norme NFX 46 020 décembre 2008.

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble, ou partie d'immeuble. Page 8 de la norme NFX 46 020 décembre 2008.

## 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 24/04/2023  
 Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 09/05/2023  
 Heure d'arrivée : 09 h 00  
 Durée du repérage : 03 h 00  
 Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Propriétaire

## 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Remarques :

Le diagnostic se limite aux zones habitables rendues visibles et accessibles par le propriétaire  
 Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès  
 Présence de meubles/objets non déplaçables  
 Les murs sont doublés, le mur porteur n'est pas accessible Remarque : Le revêtement de sol est collé  
 Contrôle impossible derrière les doublages des murs et plafonds et coffrage  
 Les photos ne sont là que pour aider à la compréhension du rapport, elles ne reprennent pas la totalité du produit.  
 Mur doublé possibilité de plaques fibro ciment amianté derrière le revêtement mural (réaliser un diagnostic amiante avant travaux ou démolition)  
 Les terrains qui sont en friches ou mal entretenues empêche la bonne réalisation de la mission.  
 S'il y a présence de tas de déchet et gravats éparpillés sur le terrain nous ne pouvons pas déterminer la nature des matériaux ainsi que les composants.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

## 4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

## 5. – Résultats détaillés du repérage

### 5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

### 5.0.2 Liste des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

## 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

### Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport  
 \*\* détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

**5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse**

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

**6. – Signatures**

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))**

Fait à **SENONCHES**, le **09/05/2023**

Par : **HENRY Pierre**



Signature du représentant :

--

**ANNEXES****Au rapport de mission de repérage n° 23/ LRB /0945****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

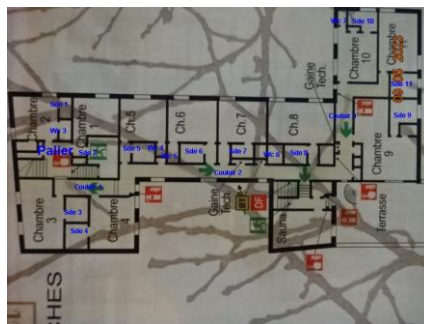
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

**Sommaire des annexes****7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Documents annexés au présent rapport**




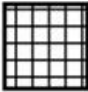



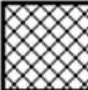






7.1 - Annexe - Schéma de repérage





Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	<p>Nom du propriétaire :  <b>SARL XASENI - Mr LAHOUATI NICOLAS</b>                  Adresse du bien :  <b>2 RUE DU TRAMWAY                  22 RUE DE VERDUN                  28250                  SENONCHES</b></p>
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

**Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.**

**7.2 - Annexe - Rapports d'essais**

**Identification des prélèvements :**

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

**Copie des rapports d'essais :**

**Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible**

**7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante**

**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

**Aucune évaluation n'a été réalisée**

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.		
---	--	--

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

**Aucune évaluation n'a été réalisée**

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

**7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations**

**Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

**Article R1334-27 :** En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

**Score 1** – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 2** – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 3** – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

**Article R1334-28 :** Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

**Article R1334-29 :** Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

## Article R.1334-29-3 :

**I)** A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrément dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

**II)** Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

**III)** Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrément dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

## Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
  - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
  - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
  - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
  - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrément est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
  - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

## 7.5 - Annexe - Autres documents

## Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 23/ LRB /0945  
Date du repérage : 09/05/2023  
Heure d'arrivée : 09 h 00  
Durée du repérage : 03 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

### 1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

*Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :*

Type d'immeuble : ..... **Maison individuelle**  
Adresse : ..... **2 RUE DU TRAMWAY  
22 RUE DE VERDUN**  
Commune : ..... **28250 SENONCHES**  
Département : ..... **Eure-et-Loir**  
Référence cadastrale : ..... **Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 489, identifiant fiscal : NC**  
*Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :*  
Périmètre de repérage : ..... **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété  
Ensemble de la propriété  
Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**  
Année de construction : ..... **< 1949**  
Année de l'installation : ..... **> 15 ans**  
Distributeur d'électricité : ..... **Enedis**  
Parties du bien non visitées : ..... **Néant**

### 2. - Identification du donneur d'ordre

*Identité du donneur d'ordre :*

Nom et prénom : ..... **SARL XASENI - Mr LAHOUATI NICOLAS**  
Adresse : ..... **LA MOTTE  
28250 LE MESNIL THOMAS**  
Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**  
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

*Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:*

Nom et prénom : ..... **SARL XASENI - Mr LAHOUATI NICOLAS**  
Adresse : ..... **LA MOTTE  
28250 LE MESNIL THOMAS**

### 3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

*Identité de l'opérateur de diagnostic :*

Nom et prénom : ..... **HENRY Pierre**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **SOCIETE LRB SAS**  
Adresse : ..... **34 Rue du Stade  
61400 Mauves sur Huisne**  
Numéro SIRET : ..... **51040587100011**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **MAVIT**  
Numéro de police et date de validité : ..... **2012107 - 31/12/2023**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** le **28/04/2022** jusqu'au **27/04/2029**. (Certification de compétence **CPDI6180**)

#### 4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

#### 5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.**
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**

##### **Anomalies avérées selon les domaines suivants :**

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

##### **Anomalies relatives aux installations particulières :**

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

##### **Informations complémentaires :**

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

## 6. – Avertissement particulier

## Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié Motifs : Piquet de terre ou fond de fouille non visible.
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Présence d'un conducteur de terre Motifs : Le circuit du conducteur de terre présumé entre la prise de terre et la borne ou barrette de terre principale est non visible ou non accessible sur toute sa longueur (caché dans une goulotte, un doublage, etc.).
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Connexions assurés entre les élts conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP $\leq 2$ ohms Motifs : non visible
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire Motifs : NON VISIBLE

## Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

## 7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les photos ne sont là que pour aider à la compréhension du rapport elles ne reprennent pas la totalité des anomalies.

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))***

Dates de visite et d'établissement de l'état :  
Visite effectuée le : **09/05/2023**  
Etat rédigé à **SENONCHES**, le **09/05/2023**

Par : HENRY Pierre



Signature du représentant :



## 8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Appareil général de commande et de protection** : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.  
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

**Protection différentielle à l'origine de l'installation** : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.  
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Prise de terre et installation de mise à la terre** : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.  
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Protection contre les surintensités** : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.  
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

**Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.  
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.  
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Matériels électriques présentant des risques de contact direct** : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage** : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives** : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

**Piscine privée ou bassin de fontaine** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## Informations complémentaires

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique** : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à obturateurs** : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à puits** : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.





### Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

## 2 RUE DU TRAMWAY 28250 SENONCHES

**Adresse:** 2 Rue du Tramway 28250 SENONCHES  
**Coordonnées GPS:** 48.561128, 1.031746  
**Cadastre:** A 48

**Commune:** SENONCHES  
**Code Insee:** 28373

**Reference d'édition:** 2243449  
**Date d'édition:** 11/05/2023

**Vendeur:**  
 SOCIETE XASENI  
**Acquéreur:**



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

10 BASIAS, 1 BASOL, 2 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention
Informatif <b>PEB</b>	<b>NON</b>	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit
PPR Naturel <b>SEISME</b>	<b>OUI</b>	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1
PPR Naturel <b>RADON</b>	<b>OUI</b>	Commune à potentiel radon de niveau 1
Informatif <b>Sols Argileux</b>	<b>OUI</b>	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)
PPR Naturels	<b>NON</b>	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Naturels</b>
PPR Miniers	<b>NON</b>	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Miniers</b>
PPR Technologiques	<b>NON</b>	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Technologiques</b>

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)" article R.125-25

### DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/TDQMw>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 20-12/07 du 28 décembre 2020 Mis à jour le 28 décembre 2020

Adresse de l'immeuble : 2 Rue du Tramway  
Code postal ou Insee : 28250  
Commune : SENONCHES  
Références cadastrales : A 48

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui  Non  X

prescrit  anticipé  approuvé  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation <input type="checkbox"/>	crue torrentielle <input type="checkbox"/>	remontée de nappe <input type="checkbox"/>	avalanches <input type="checkbox"/>
cyclone <input type="checkbox"/>	mouvements de terrain <input type="checkbox"/>	sécheresse géotechnique <input type="checkbox"/>	feux de forêt <input type="checkbox"/>
séisme <input type="checkbox"/>	volcan <input type="checkbox"/>	autres <input type="text"/>	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

## Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion) Oui  Non  X

Si oui, exposition à l'horizon des: 30 ans  100 ans

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui  Non  X

prescrit  anticipé  approuvé  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain  autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui  Non  X

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui  Non  X

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui  Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui  Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui  Non

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

## Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui  Non  X

## Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui  Non  X

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB: Oui  Non  X

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau: zone D  zone C  zone B  zone A

faible modérée forte très forte

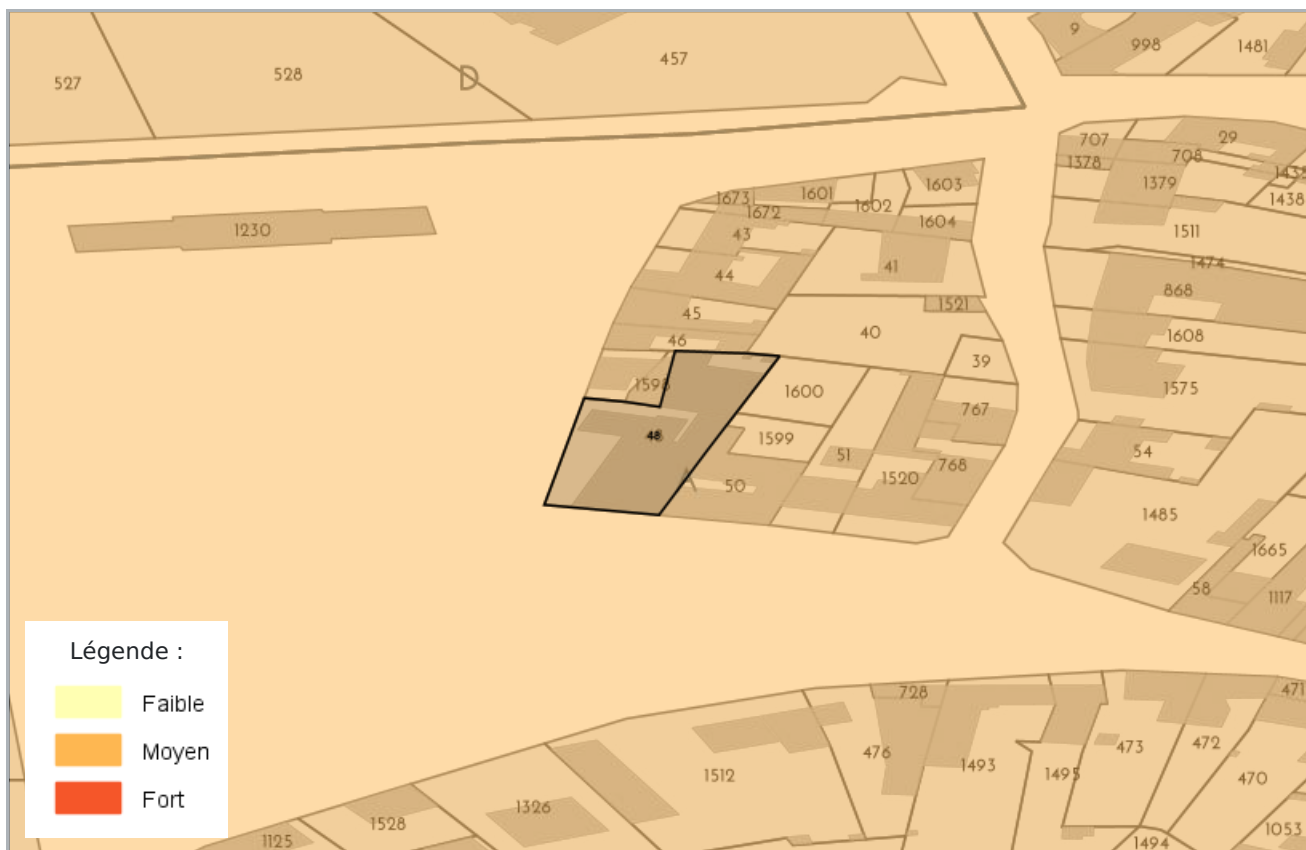
## Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui  Non

vendeur	date / lieu	acquéreur
SOCIETE XASENI	11/05/2023 / SENONCHES	

## CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



## RADON



## CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



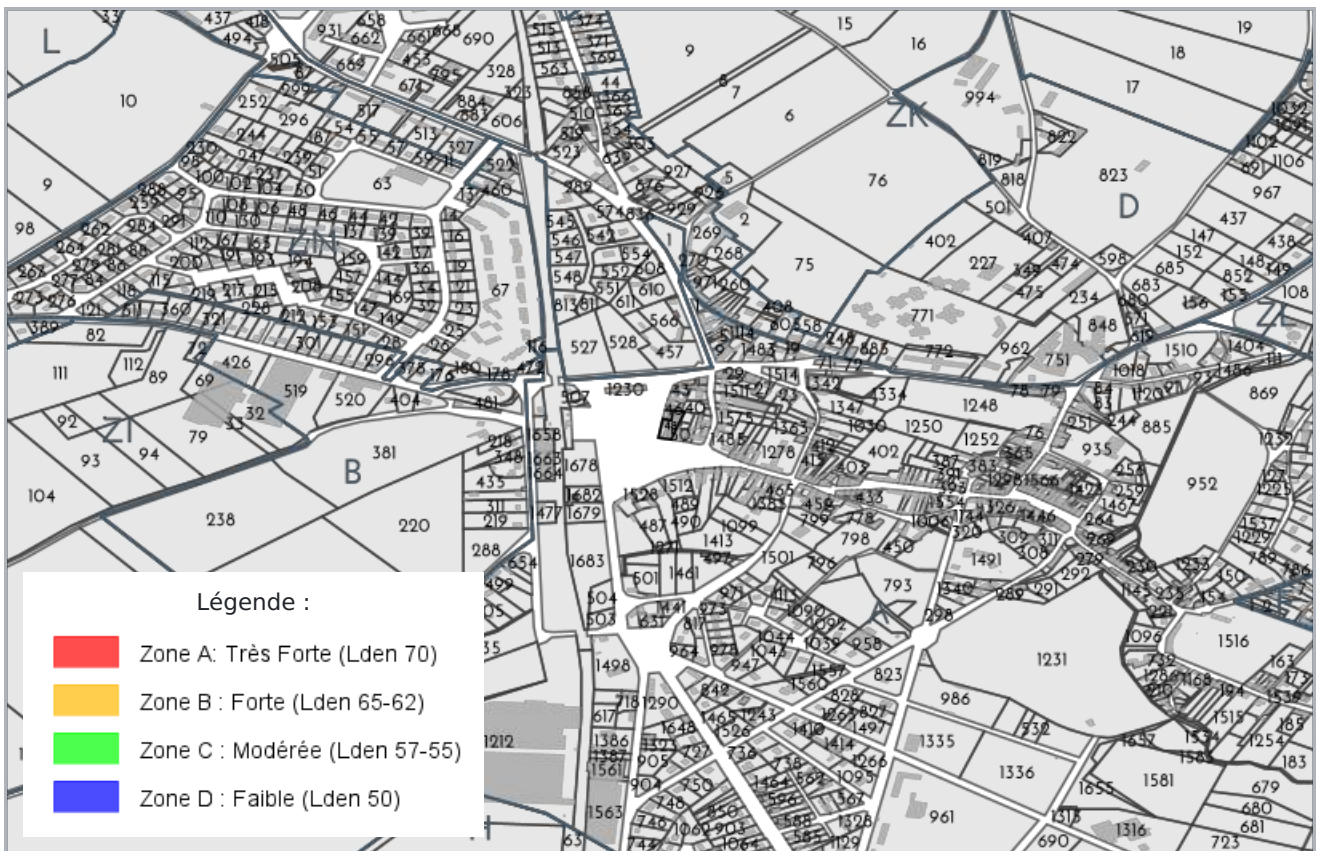
## CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS ( BASOL / BASIAS)



# CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



## PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)





**LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)**  
**BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES**

rue Aristide Briand SENONCHES		143 mètres
<b>SSP3820391</b> En arrêt	BOUCHER J. (Entreprise)	
1 rue Pyramide de la SENONCHES		180 mètres
<b>SSP3820408</b> En arrêt	S.A. Les Artisans Réunis	
7 rue Pyramide de la SENONCHES		242 mètres
<b>SSP3820410</b> En arrêt	Sté CATEP	
3 rue Ecole de l' SENONCHES		249 mètres
<b>SSP3820390</b> En arrêt	MERIEULT Pierre (Entreprise)	
rue Perthuis de Manou du SENONCHES		272 mètres
<b>SSP3820407</b> En arrêt	Sté "les Entrepôts de l'Ouest"	
Place Pyramide de la SENONCHES		334 mètres
<b>SSP3820073</b> En arrêt	Compagnie Urbaine d'Eclairage	
25 rue Evés à La Fontaine du Chemin des (CD 25) SENONCHES		438 mètres
<b>SSP3820417</b> Indéterminé	Garage NEVEU <i>Garage Volkswagen et Audi</i>	
rue Ferté Vidame de la SENONCHES		440 mètres
<b>SSP3820414</b> Indéterminé	Entreprise TESSIER Jean-Jacques	
Place Pyramide de la SENONCHES		459 mètres
<b>SSP3820416</b> Indéterminé	S.A.R.L. GREGOIRE	
32 rue Ferté Vidame de la (RN 841) SENONCHES		478 mètres
<b>SSP3820389</b> En arrêt	Sté des Combustibles CIRODE	

**LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)**  
**BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL**





Préfecture : Eure-et-Loir  
Commune : SENONCHES

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

2 Rue du Tramway  
28250 SENONCHES

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

**Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)